

Atelier sur le Plan National d'Intervention d'Urgence de la République du Congo, Pointe Noire du 28 au 31 août 06

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION

INTERNATIONAL PETROLEUM INDUSTRY

ENVIRONMENTAL CONSERVATION ASSOCIATION



PROJET « INITIATIVE MONDIALE » OMI/IPIECA

**PREPARATION, INTERVENTION ET COOPERATION DANS LES CAS DE
POLLUTION PAR HYDROCARBURES**

POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE

(GI WACAF)

**Atelier sur le Plan National d'Intervention
d'Urgence de la République du Congo,**

**Pointe Noire
du 28 au 31 août 06**

SUMMARY SHEET (in English)

Title of the seminar/course/workshop : « Atelier sur le Plan National d'Intervention d'Urgence de la République du Congo (PNIU) pour la lutte en matière de pollution par les hydrocarbures »

Host : Republic of Congo

Venue and date : Pointe Noire, République du Congo, 28-31 August 2006

Type : National

Organised by : Ministère des Transports Maritimes et de la Marine Marchande

Supported by: IMO/IPIECA, in framework of GI WACAF project

No. of participants and no. of countries: 26 participants from the Republic of Congo

Summary – The principal objectives of the Workshop were to (1) revise and where needed improve the national contingency plan (PNIU) as well as the coordination between the entities involved, and (2) the development of an action plan with a list of initiatives that need to be undertaken for an effective implementation of the national contingency plan. The following results were obtained: the designation of a National Focal Point, the development of an alerting scheme and an improved organization of the incident-management and command post structure, the designation of a National Competent Authority, the reactivation of the PNIU's Technical Working Group, a list of priorities for an effective implementation of the PNIU, a short-term action plan (with deadlines and coordinating institutions/persons) covering the highest priorities, and a list of Workshop Recommendations. The highest priorities for action are: conformity of national legislation with newly ratified conventions, official recognition of the structures and personnel involved, the organization of a high-level seminar in the capital, the further revision and finalization of the national contingency plan, sensitivity mapping, definition of the national response strategy, formalization of alerting procedures, training of the National Focal Point personnel (for alerting procedures), the establishment of a training and exercise program and a special seminar on compensation.

Key words: National Contingency Plan revision, incident-management, command post structure, response strategy, sensitivity mapping, compensation, training.

Coordinator: (for IMO) Mr. Malamine THIAM, Technical Officer IMO

(For GI WACAF) Mr. Philippe DE SUSANNE, Coordinator GI WACAF

Table des Matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1 | Introduction..... | 7 |
| 2 | Objectif de l'atelier | 7 |
| 3 | Lieu, dates, rôles et participants | 8 |
| 4 | Résultats obtenus | 8 |
| 5 | Recommandations de l'Atelier | 9 |
| 6 | Suivi futur..... | 11 |
| 7 | Conclusions | 12 |
| 7.1 | Questionnaires d'évaluation..... | 12 |
| 7.2 | Conclusions générales..... | 12 |
| 8 | Annexes..... | 13 |

1 INTRODUCTION

L'atelier sur le plan national d'intervention d'urgence de la République du Congo (PNIU) est organisé dans le cadre de l'initiative mondiale OMI/IPIECA ('IMO/ IPIECA Global Initiative'), qui vise à :

- Aider les pays à développer une structure nationale apte à gérer des pollutions par les hydrocarbures à travers la mobilisation d'assistance externe, en impliquant l'industrie, à un niveau national et régional ; Encourager la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales sur la préparation la coopération et la lutte face a des événements de pollutions par les hydrocarbures (OPRC 90, CRC 92 et FOND 92). L'appui technique et financier à ce séminaire congolais se fait plus spécifiquement dans le cadre du projet WACAF – le projet d'initiative mondiale de l'OMI/IPIECA pour la région de l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale - GI WACAF. Les objectifs généraux du projet GI WACAF sont : La promotion des Conventions (CLC / Fond / Abidjan / OPRC), des meilleures pratiques (les plus efficaces) en matière de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures, et des Accords multilatéraux et régionaux ;
- Le développement d'un organisme gouvernemental national compétent, de la clarté des rôles, responsabilités et ressources, et d'une préparation proportionnelle au risque ;
- La stimulation de la coopération entre gouvernements, entre le gouvernement et l'industrie, et entre industries, et le partage des ressources.

2 OBJECTIF DE L'ATELIER

Le PNIU a été élaboré dans les années '90 par des experts des administrations publiques et du secteur privé (notamment les sociétés pétrolières) réunis au sein d'un Groupe Technique de Travail (GTT) mis en place par le Ministère de l'Environnement, et a été approuvé par Décret en 2001. Le plan d'urgence, qui avait comme but de définir à l'échelle nationale l'organisation qui doit permettre une intervention rapide et efficace des autorités congolaises en cas de pollution, est malheureusement resté trop général dans la description des procédures et schémas d'intervention et dans la définition des rôles et responsabilités de chacun. Depuis son approbation par le gouvernement, le plan n'a jamais été soumis à une révision approfondie (révision des annexes avec liste d'équipement et liste de communications, révision du plan parallèle aux directives de planification d'urgence de l'OMI, adaptation du plan aux changements politiques récents, etc.).

Pour ces raisons, l'objectif central de l'atelier était de tester et de revoir le plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution marine par hydrocarbures (PNIU), avec :

- une présentation des Plans d'Urgences existant au niveau local et national ;

- une mise à jour et amélioration du Plan d'Urgence en coordination avec les entités du pays (tester et discuter de l'organisation et des mécanismes d'alerte et d'intervention des autorités, définir les rôles et responsabilités, identifier une Autorité Nationale Compétente, etc.);
- le développement d'un plan d'action national identifiant les activités nécessaires pour assurer la mise en oeuvre opérationnelle du plan.

3 LIEU, DATES, ROLES ET PARTICIPANTS

L'atelier sur la révision du PNIU a été organisé dans la salle des conférences de l'Hôtel Mbou Mvoumvou à Pointe Noire (RC), du 28 au 31 août 06. Un agenda de l'atelier est joint au rapport (voir Annexe 4).

L'atelier était organisé par les autorités congolaises avec l'appui technique et financier de l'OMI et de l'IPIECA, dans le cadre du projet GI WACAF. Les trois experts qui ont participé aux travaux au sein de l'OMI/IPIECA, étaient : M. Ronny SCHALLIER (Consultant OMI), M. Philippe DE SUSANNE (Coordinateur GI WACAF) et M. Jean Yves HUET (Consultant IPIECA). Les autorités congolaises (DG de la Marine Marchande) se sont chargées de la réservation du lieu de l'atelier, de l'invitation des participants, et du soutien logistique (repas de midi et pauses-café pour tous les participants, installations visuelles/photocopieuse/imprimante, transport local des experts à Pointe Noire).

Le nombre total des participants à l'atelier s'élève à 26 personnes. La liste des participants est jointe en Annexe 6

4 RESULTATS OBTENUS

Système d'alerte : Un schéma d'alerte en cas de déversement d'hydrocarbure a été défini et approuvé par l'atelier (Annexe 1). Le port Autonome de Pointe Noire a été désigné comme point d'alerte Nationale. Les numéros d'alerte 7/24 ont été mis à jour.

Le système national de lutte: L'atelier a revu le système d'organisation de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures.

L'Autorité Nationale Compétente pour la préparation et la coopération pour la lutte contre les déversements d'hydrocarbures a été identifiée et acceptée par l'ensemble des participants à l'atelier comme étant le ministère chargé de la Marine Marchande.

Les responsabilités respectives des préfets du Kouilou et de Pointe Noire ont été redéfinies et l'atelier s'est accordé pour proposer que le préfet de Pointe Noire soit désigné comme responsable de la coordination des opérations de lutte en mer dans l'ensemble des eaux Congolaises. Chaque préfet garde par ailleurs la responsabilité de la coordination des opérations à terre, chacun dans le secteur littoral de sa compétence.

Au niveau de chaque préfecture, l'organisation de l'Etat Major de Crise a été définie, en mettant en place cinq cellules fonctionnelles (Evaluation, Opération, Logistique et Finance) et leurs compositions respectives ont été fixées, y compris l'autorité responsable de la coordination de chacune d'entre elles (Annexe 2).

Préparation à la lutte : La composition du Groupe de Travail Technique (GTT) responsable pour la préparation à la lutte antipollution a été fixée et ses missions ont été définies (Annexe 3). Le GTT a été structuré et un Président, un vice Président et un Coordinateur expert en Plan D'urgence Antipollution ont été identifiés. Enfin un plan d'action prioritaire a été défini et approuvé par tous les membres du GTT, il sera mis en œuvre par le GTT au cours de l'année qui suit (Annexe 4).

5 RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

Les recommandations formulées par l'atelier sont :

Cadre juridique et institutionnel : l'atelier recommande que :

- Le cadre législatif et réglementaire national intègre les dispositions des conventions internationales ratifiées par le Congo (OPRC, CLC et FONDS) ;
- Le Plan National (PNIU) soit finalisé à la suite des travaux de l'Atelier et fasse l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle.

Système d'alerte : l'atelier recommande que :

- Le Schéma d'Alerte en cas de déversement défini soit intégré dans le PNIU ;
- La capitainerie du Port Autonome de Pointe Noire soit le Point Focal National, point unique de contact ;
- Toutes les autorités à alerter soient clairement identifiées, joignables 24 heures sur 24 et équipées des moyens de communications adéquats; Que les procédures à suivre en cas d'alerte soient définies et que les personnels soient formés à ces procédures.

Le système nationale de lutte: l'atelier recommande que:

- Le PNIU prenne en compte trois niveaux de gravité conformément aux standards internationaux
- Le Préfet de Pointe Noire soit désigné par le gouvernement comme coordinateur des opérations de lutte dans les eaux territoriales et la Zone Économique Exclusive
- Des Plans Préfectoraux soient développés pour les deux préfectures littorales

- Un Plan d'Urgence soit développé pour le Port Autonome de Pointe Noire et intégré dans le Plan National
- Les plans des opérateurs de l'AOPC soient intégrés au dispositif national de lutte.

Rôles et responsabilités : l'atelier recommande que :

- L'Autorité Nationale Compétente soit le Ministère en charge de la Marine Marchande sur délégation du Chef de Gouvernement
- Le schéma des rôles et responsabilités pour la lutte tel que défini en séance soit intégré au PNIU
- Les chefs de cellules soient officialisés
 - ❑ **Évaluation**: Ministère de l'Environnement
 - ❑ **Opérations**: DIGEMAR
 - ❑ **Logistique**: Ministère de la Défense
 - ❑ **Finances**: Ministère des Finances
- Leurs compositions respectives soient approuvées par les autorités compétentes.

Préparation à la lutte : l'atelier recommande que :

- Le Groupe de Travail Technique soit responsable de la Préparation à la Lutte et de la Gestion du PNIU
- Les travaux du GTT s'effectuent sous la présidence du Conseiller aux Transports Maritimes
- La composition du GTT soit entérinée (Vice-présidence, Coordination, etc.)
- Le GTT veille à la mise en œuvre des recommandations de l'atelier
- Les missions proposées par le GTT au niveau national, régional et international soient approuvées et soutenues par le Gouvernement.

Plan d'action : l'atelier recommande que :

- Les travaux du GTT soient guidés par le plan d'action développé pendant l'atelier ;
- Les actions identifiées en première priorité soient mises en œuvre en suivant le planning proposé, sous la coordination des entités désignées ;

- Le gouvernement de la République soutienne le programme d'action pour la mise en œuvre du Plan National d'Intervention d'Urgence, y compris les mécanismes financiers permettant d'en assurer la viabilité ;
- Un séminaire de sensibilisation des hauts responsables soit organisé **SUIVI FUTUR**

Le vendredi 1^{er} septembre 2006, le Directeur du Cabinet de l'MTMMM a invité les Experts à une séance de débriefing. Les points soulevés lors de cette réunion étaient :

- L'organisation d'un **séminaire de haut niveau** à Brazzaville : il importe que le PNIU bénéficie d'un soutien au plus haut niveau politique, au niveau national. Un séminaire a été recommandé qui aurait pour objectif de sensibiliser les ministres, les préfets côtiers, le directeur du Port Autonome de Pointe Noire, les directeurs généraux des sociétés pétrolières, etc. afin qu'ils soient clairement conscients des enjeux de la préparation à la lutte, et des rôles et responsabilités dévolus à leur service en cas de pollution.
- **Séminaire FIPOL** : les Experts ont évoqué l'intérêt d'un atelier auquel assisteraient les représentants des administrations concernées et de l'industrie pétrolière, mais aussi les acteurs publics et privés (représentants des P&I Clubs locaux, avocats maritimes, la communauté par le biais de certaines ONG, etc.). Le FIPOL a mis au point un programme qui se déroule sur 2 ou 3 jours, et dont l'objectif est d'expliquer par le biais en particulier de cas concrets la manière dont le système d'indemnisation fonctionne (critères d'admissibilité, recueil et gestion des dossiers de demandes d'indemnisation, utilisation du manuel de demande d'indemnisation, etc.).

Note : Un tel séminaire est en principe organisé gratuitement par le secrétariat du FIPOL, le pays n'ayant à sa charge que l'organisation physique sur place (location de salle, etc.). Il a été recommandé que le GI / WACAF prenne contact avec le FIPOL en vue d'initier cette action.

- **Formation** : Il a été évoqué deux types de formation à mettre en place rapidement : la formation de formateurs et la formation de niveau 2. Bien que la formation soit bien sûr très importante, il serait logique que celle-ci ne commence que lorsque les personnels à être formés auront été nommés (institutionnalisation du plan, des structures et des personnels – composante A 4).
- Une première réunion de travail des membres du (nouveau) GTT est déjà prévue pour le 8 septembre 2006.
- Dans sa fonction de Coordinateur du projet GI WACAF, M. Philippe de SUSANNE va rester en étroite contact avec le Président et Vice Président du GTT, M. MOULOPO et M. MOUTHOU-CHIKAYA respectivement, afin de garantir un suivi international des travaux et des actions prioritaires.
- Les Experts voudraient suggérer qu'une validation finale du PNIU, une fois amendé par le GTT soit faite par le GI (OMI et IPIECA).

7 CONCLUSIONS

7.1 QUESTIONNAIRES D'EVALUATION

Bien que les organisateurs de l'atelier (la Marine Marchande) aient insisté sur l'importance du questionnaire, les experts n'ont reçu que 15 questionnaires complétés à la fin de l'atelier – ce qui est largement dû au fait que questionnaire d'évaluation a seulement été distribué durant la dernière journée de l'atelier. Les données rassemblées sont synthétisées dans l'annexe 10.

Sur la base de ces données, on peut conclure que l'atelier a atteint son objectif et a répondu aux ententes des participants. Les critiques des participants sont surtout liées à l'organisation tardive de l'atelier (invitation tardive, distribution tardive du programme, manque de supports écrits, confusion parmi certains participants concernant les objectifs de l'atelier - pas vraiment un cours de formation mais plutôt une révision du Plan National). Plus spécifiquement, les ONGs remarquent qu'ils n'ont pas été invités officiellement, et le représentant de l'Administration de l'Environnement déplore que son Administration n'a pas été impliquée dans l'organisation de l'atelier. Une suggestion qui revient souvent est l'importance de la formation des personnels, et surtout la formation de formateurs.

7.2 CONCLUSIONS GENERALES

Tous les joueurs 'clés' du PNIU - des différents Ministères compétents, des Préfectures, des opérateurs de l'industrie pétrolière et des ONGs - étaient fortement représentés à l'atelier (à l'exception du Ministère de l'Environnement, avec la participation de seulement un représentant venant de la Direction Départementale).

Vu les débats et discussions approfondies, et les résultats atteints (présentations des plans existants, la désignation d'un PFN, le schéma d'alerte, la structure améliorée de l'organisation nationale en cas d'urgence avec quatre cellules de crise spécifiques, la désignation d'une Autorité Nationale Compétente, l'attribution de priorités pour la mise en œuvre du plan, le rétablissement du GTT, le plan d'action prioritaire, et la liste de recommandations formulées par l'atelier, des présentations ciblées du cours OPRC niveau 3, etc.), les Experts considèrent que l'atelier a complètement atteint ses objectifs.

8 ANNEXES

| | | |
|-----------|---|----|
| Annexe.1 | Schéma d'alerte | 15 |
| Annexe.2 | Le système national de lutte..... | 17 |
| Annexe.3 | Liste des Membres du GTT..... | 19 |
| Annexe.4 | Plan d'action prioritaire..... | 25 |
| Annexe.5 | Mise à jour de l'Annexe B du PNIU (liste de communications des autorités/personnels)..... | 27 |
| Annexe.6 | Liste des participants | 33 |
| Annexe.7 | Programme de l'atelier | 37 |
| Annexe.8 | Synthèse des Présentations et Discussions..... | 42 |
| Annexe.9 | Discours d'ouverture Consultant OMI..... | 59 |
| Annexe.10 | : Données rassemblées des questionnaires d'évaluation complétés..... | 63 |
| Annexe.11 | Liste des abréviations/acronymes utilisés dans le rapport..... | 69 |
| Annexe.12 | Matériel de référence | 71 |

Annexe.1 SCHEMA D'ALERTE

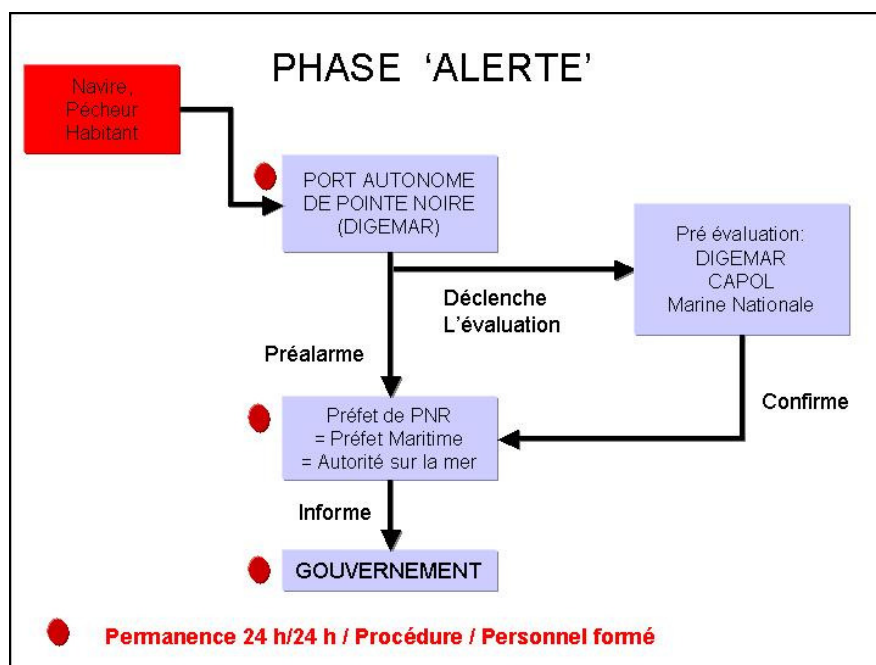


Schéma d'alerte avec indication du PAPN comme Point Focal National (provisoire), les services responsables pour l'évaluation initiale, et le rôle du Préfet de Pointe Noire comme Préfet Maritime.

Annexe.2 LE SYSTEME NATIONAL DE LUTTE

CELLULE 'EVALUATION/PLANNING' :

Coordinateur : Ministère de l'Environnement

Membres :

- Cellule Antipollution (Min. d'Hydrocarbures, + assistance de l'AOPC),
- Min. de l'Environnement (évaluation des risques, évaluation des déchets, zones sensibles, technique d'évaluation),
- DIGEMAR,
- Autorités du Port Autonome de Pointe Noire (PAPN) et de l'aéroport (données météo),
- IRD - Institut de Recherche et de Développement,
- Direction en charge de la Pêche.

CELLULE 'OPERATIONS' :

Coordinateur : DIGEMAR

| | |
|--------------------------|--|
| <i>Opérations AIR</i> | <ul style="list-style-type: none">▪ (Future Garde Côtière),▪ CAPOL (lien vers assistance AOPC),▪ Brigade Côtière de la Gendarmerie (moyens aériens Armée de l'Air),▪ PAPN,▪ Dépt. Pêche ; |
| <i>Opérations. MER</i> | <ul style="list-style-type: none">▪ DIGEMAR,▪ Marine Nationale,▪ CAPOL (+ assistance AOPC),▪ PAPN,▪ Dépt. Pêche,▪ Brigade Côtière de la Gendarmerie ; |
| <i>Opérations. TERRE</i> | <ul style="list-style-type: none">▪ Protection Civile,▪ Collectivités locales (services de nettoyage),▪ CAPOL (+ assistance AOPC),▪ PAPN,▪ Brigade Côtière de la Gendarmerie,▪ + les ONGs |
| <i>Sécurité/santé</i> | <ul style="list-style-type: none">▪ Brigade Côtière de la Gendarmerie,▪ DIGEMAR,▪ Min. de la Santé ; |
| <i>Personnel</i> | <ul style="list-style-type: none">▪ Service de l'Immigration du Min. de l'intérieur. |

CELLULE 'LOGISTIQUE' :

Coordinateur : CAPOL

Membres :

- Préfecture du Pointe Noire et du Kouilou,
- Autorités locales (Communes),
- Armée de Terre (zone militaire de défense nr. 1),
- Garde Côte future (actuellement DIGEMAR),
- Brigade Côtière de la Gendarmerie,
- Protection Civile,
- CAPOL,
- PAPN,
- Département des Douanes du Ministère des Finances et Budget.

CELLULE 'FINANCES' :

Coordinateur : Min. des Finances

Membres :

- Préfecture de Pointe Noire et du Kouilou,
- DIGEMAR (contact FIPOL),
- Min. des Finances (Directeur départemental du trésor, Directeur départemental de l'ordonnancement Pointe Noire, et Directeur départemental de l'ordonnancement Kouilou),
- Commissariat aux comptes.

Annexe.3 LISTE DES MEMBRES DU GTT

| Président | Vice President | Coordinateur |
|--|--|--|
| Alphonse Moulopo | Jean Felix Mouthoud Tchikaya | Marius Issanga Ngamissimi |
| Conseiller aux Transports Maritimes | Directeur Général | PFN WACAF CONGO |
| Ministère des Transport Maritimes et de la Marine Marchande MTMMM | Direction Générale de la Marine Marchande DIGEMAR | Convention d'Abidjan |
| Brazzaville BP 15000 | BP 1107 Pointe Noire République du Congo | BP.5558 Pointe Noire |
| République du Congo | | République du Congo |
| 533 23 20 | 242 94 01 07 242 553 77 74 | 242 553 98 61 |
| 82 55 16 | digemar.pointe-noire@laposte.net | EnvironnementPlus@yahoo.fr |
| bahidamoulopo@yahoo.fr | | |

Experts Nationaux membres du GTT

| Représentant | Nom | Fonction | Compagnie | Adresse | Téléphone Mobile Fax | Courriel |
|--|---------------------|--|--|---------|----------------------------|----------|
| Ministère des transports Maritimes et de la Marine Marchande | Koubemba Joachim | Conseiller à la Marine Marchande | Ministère des transports Maritimes et de la Marine Marchande | | | |
| Ministère des transports Maritimes et de la Marine Marchande | Souinguissa Gabriel | Directeur du Centre de Sécurité Maritime et Protection du Milieu Marin | Ministère des transports Maritimes et de la Marine Marchande | | | |
| Ministère des transports Maritimes et de la Marine Marchande | Batchy Alain Claver | Consultant aux Ecosystèmes Marin et Côtier | Ministère des transports Maritimes et de la Marine Marchande | | | |
| Ministère des transports Maritimes et de la Marine Marchande | Elion Joseph | Chef de Service de la Protection du Milieu Marin | Ministère des transports Maritimes et de la Marine Marchande | | | |

| Représentant | Nom | Fonction | Compagnie | Adresse | Téléphone Mobile Fax | Courriel |
|------------------------------|--------------------------|---|---|--------------|----------------------------|--|
| Ministère des hydrocarbures | Valentin Tchilota Goma | Directeur Central | Direction de la Cellule Antipollution CAPOL | Pointe Noire | 667 88 60 | capolmhe@yahoo.fr |
| Ministère des hydrocarbures | Etienne Okadina | Chef de Service Réglementation | Direction de la Cellule Antipollution CAPOL | Pointe Noire | 563 68 63 | okadina_waba@yahoo.fr |
| Ministère des hydrocarbures | Sylvestre Loembet | Chef de Service Laboratoire et inspection | Direction de la Cellule Antipollution CAPOL | Pointe Noire | 559 49 43 | capolmhe@yahoo.fr |
| Ministère de l'environnement | Kitemo Gaston | Directeur Départemental de l'Environnement Pointe Noire | Ministère de l'Environnement | Pointe Noire | | |
| Ministère de l'environnement | Germain Kombo | Conseiller a l'Environnement | Ministère de l'Environnement | | 5587485 | |
| Ministère de la Défense | Alain Cyr Nakatouma Fila | Commandant de la Brigade Côtière | Gendarmerie Nationale | Pointe Noire | 559 15 54 | |

| Représentant | Nom | Fonction | Compagnie | Adresse | Téléphone Mobile Fax | Courriel |
|---|------------------------|--|---|------------------------|----------------------------|--|
| Ministère de la Défense | Jean Claude Mbadinga | Charger de l'Information, de la Formation et de l'intervention | Base Naval 01 | Pointe Noire BP 605 | 533 43 51 | badingic@yahoo.fr |
| Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche | Frederic Itoua Niamba | Direction Départemental de la Pêche et Aquaculture au Kouilou | Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche | Pointe Noire BP 543 | 546 15 81 | itouaniamba@yahoo.fr |
| Ministère de l'environnement | Benjamin Dzaba-Boungou | Directeur Général de l'Environnement | Ministère de l'Environnement | | 6615441 | |
| Préfectures | Antoine N'Sitou | Conseiller économique | Préfecture Kouilou | | | |
| Préfectures | Florent Paka | Conseiller du Préfet Pointe Noire | Préfecture Pointe Noire | Pointe Noire | 5730373 | |

| Représentant | Nom | Fonction | Compagnie | Adresse | Téléphone Mobile Fax | Courriel |
|-------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|---|---|--|
| AOPC | Jean Marc Theillaumas | HSE Manager | CONGOREP NOMEKO PERENCO | Concession Liliane Quartier Ndjindji Pointe Noire | 557 60 14 | jmtheillaumas@cg.pereenco.com |
| AOPC | Jules Mynyngou | Chef de Département Environnement | TOTAL E&P Congo | BP 761 Pointe noire | 242 94 65 77 6627811 242 94 67 24 | jules.mynyngou@total.com |
| AOPC | Laurent Mondzali | HSE MANAGER - | ENI-CONGO | BP. 706 Pointe-Noire | 242 940308 / 242 5301706 242 942903 | laurent.mondzali@enicongo.eni.it |
| AOPC | Marc Nkoko | Chef de Service HSE | ZETAH M&P | | | mnkoko@zetqmp.com |
| Port Autonome de Pointe Noire | Daniel Mban | Chef de Département Officier de Port | Central Quai Port Autonome de Pointe Noire PAPN | Pointe Noire | 553 36 10 | mbannonad@yahoo.fr |

| Représentant | Nom | Fonction | Compagnie | Adresse | Téléphone Mobile Fax | Courriel |
|----------------------------------|---------------------|---|---|------------------------|----------------------------|--|
| Port Autonome de Pointe Noire | Jean Jaques Tati | CDCQ | Port Autonome de Pointe Noire PAPN | BP 117 Pointe Noire | 520 83 08 | |
| ONG | Placide Kaya | Consultant expert Mangrove Chercheur | President Reseau des ONG de l'Environnement | Pointe Noire | 242 559 26 13 | Placidekaya@hotmail.com |

Annexe.4 PLAN D'ACTION PRIORITAIRE.

| | Composante | Action | Coordinateur | Echéance | Assistance |
|----|--|---|---|--|--|
| A2 | Mise en conformité de la législation nationale avec les dispositions des conventions | En cours / DIGEMAR | Conseiller aux TM / DIGEMAR | 2007 | Juristes autres ministères |
| A4 | Officialisation des structures et des personnels | Projet de texte réglementaire pour la mise en œuvre du Plan au niveau national | Coordinateur du GTT | 4eme Trimestre 2006 | Direction Générale de l'Environnement |
| A5 | Séminaires de haut niveau à Brazzaville | Séminaire de sensibilisation des responsables de haut niveau | Conseiller aux TM / DIGEMAR | Préalable – PNIU finalisé | Coordinateur GI-WACAF - Lettre de déclenchement |
| B1 | Finalisation du PNIU | Reprendre les recommandations de l'Atelier et les intégrer dans le PNIU révisé | GTT | 1ere réunion: 8 sept. 06 / Marine Marchande/ 16 h Réalisation : 4eme Trimestre 2006 | Membres du GTT |
| B5 | Cartographie des zones sensibles | Mise a jour des cartes existantes – Intégration des données – Définition des priorités de protection – Officialisation des cartes | Direction Générale de l'Environnement – Directeurs Départementaux | 2007 | AOPC – IRD – Initiative GI-WACAF – Projet Mangroves |
| B8 | Définition de la politique nationale de lutte, y compris la politique d'utilisation de dispersants | Définition de la politique d'utilisation de dispersants | Conseiller a l'Environnement / CAPOL / DIGEMAR | Début 2007 | Ateliers spécialisé : « Utilisation des dispersants / Définition de la politique nationale » |
| D2 | Formalisation des procédures | Formalisation des procédures | PAPN / DIGEMAR | 4eme Trimestre | Formation Assistée par GI- |

| | Composante | Action | Coordinateur | Echéance | Assistance |
|-----------|--|--|-----------------------------|---------------------|--------------------------------|
| | d'alerte | d'alerte | | 2006 | WACAF – CAPOL / Préfectures |
| D4 | Formation des personnels du Point Focal National aux procédures d'alerte | Formation des personnels du Point Focal National aux procédures d'alerte | PAPN / DIGEMAR | Début 2007 | Coordinateur GI-WACAF |
| D5 | Exercices Alerte et communications | Exercices Alerte et communications | PA PN / DIGEMAR | Début 2007 | Coordinateur GI-WACAF |
| E1 | Formalisation d'un programme national de formation | Identifier les personnels et structures qui doivent être formés – Identifier le type de formation nécessaire pour chacun | GTT | 4eme Trimestre 2006 | Coordinateur GI-WACAF |
| E4 | Ateliers spécialisés : Aspects pratiques de l'indemnisation | Atelier à tenir par le FIPOL | Conseiller aux TM / DIGEMAR | Début 2007 | Coordinateur GI-WACAF |

Annexe.5 MISE A JOUR DE L'ANNEXE B DU PNIU (LISTE DE COMMUNICATIONS DES AUTORITES/PERSONNELS).

| | |
|--|----------------|
| PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE | |
| EN CAS DE POLLUTION MAJEURE PAR LES HYDROCARBURES | |
| A N N E X E B | REV : 1 Date : |
| LES AUTORITES ET LES PERSONNELS | PAGE : 1 de 7 |

LES AUTORITES

Un grand nombre d'administrations sont représentées dans le CNI et l'EMC. Les tableaux ci-après permettent d'identifier les autorités appartenant aux ministères de tutelle ayant un rôle à jouer dans le PNIU.

LES PERSONNELS

Il s'agit des experts de la lutte antipollution, autres que ceux de l'administration, donc des opérateurs pétroliers principalement qui sont membres du G.A.I.P. Ils sont identifiés dans les tableaux ci-après.

Ces tableaux avec adresse et n° de téléphone doivent être remis à jour régulièrement pour faciliter les contacts en cas de déclenchement du PNIU.

MINISTERE DE TRANSPORT MARITIMES ET DE LA MARINE MARCHANDE

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|--|--------------------------|------------------------|------------|
| 1 – Directeur de Cabinet du MTMMM | B.P. 1500 Brazzaville | 553 14 46 66314 46 | |
| 2 – Conseiller au Transports Maritimes | BP 15000 Brazzaville | | |
| 3 - Directeur Général de la Marine Marchande | B.P. 1107 - PNR | 94. 01.07 94. 44.69 | 94. 48.32 |
| 2 - Directeur de la Navigation et Sécurité Maritimes | B.P. 1107 - PNR | 94. 01.07 94. 44.69 | 94. 48.32 |
| 3 - Inspecteur du Milieu Marin | B.P. 1107 - PNR | 94. 01.07 94. 44.69 | 94. 48.32 |
| 4 - Commandant du Port Autonome de PNR | B.P. 711 | 94. 00.49 | |
| 5 - Directeur Régional Anac | | 94. 14.34 | 94. 73.38 |
| 6 - Chef Division Météo Maritime | B.P. 780 | 94. 14.34 | 94. 73.38 |

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|---|------------------|-------------------|------------|
| 1 - Directeur Général de l'Environnement | B.P. 958 -BZV | 6610441 | |
| 2 - Directeur des Pollutions et des Nuisances | B.P. 958 -BZV | | |
| 3 - Directeur de la Protection des Ecosystèmes Naturels | B.P. 958 -BZV | | |
| 5 - Directeur Départemental de l'Environnement Pointe Noire | B.P. 1.089 - PNR | 650 58 66 | |

MINISTERE DES HYDROCARBURES

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|---|-----------------|-------------------|------------|
| 1 - Directeur de la Cellule Antipollution | Pointe Noire | 667 88 60 | |
| 2 – Chef de Service Réglementation CAPOL | Pointe Noire | 563 68 63 | |
| 3 – Directeur de l'Exploration et de l'Exploitation | Brazzaville | 81 58 23 | |
| 4 - Directeur Régional des Hydrocarbures | Pointe Noire | 669 88 00 | |

MINISTERE DE LA DEFENSE

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|--|-----------------|-------------------|------------|
| 1 - Commandant de la Zone Militaire n° 1 | | | |
| 2 - Commandant de la Marine Nationale Base Navale n° 1 | BP 605 | 665 58 53 | |

| | | | |
|--|--------|-----------|--|
| 3 - Chef de Division Instruction Base Naval 01 | BP 605 | 533 43 51 | |
| 4 – Commandant de la Brigade Côtière | | 559 15 54 | |

MINISTERE DE L'INTERIEUR

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|--|----------|------------|-----|
| 1 - Préfet de Région | | | |
| 2 - Maire de la Ville de Pointe-Noire | | | |
| 3 - Maire de Commune de Moyen Exercice | | | |
| 4 - Chef de District | | | |
| 5 - Directeur Régional de la Police | | | |

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|---|----------|------------|-----|
| 1 - Directeur Général de la Radio et de la Télévision Congolaise | | | |
| 2 - Directeur de la Radio Pointe-Noire | | | |

MINISTERES DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|--|----------|------------|-----|
| 1 - Directeur Général de Télécommunications | BZV | | |
| 2 - Directeur Régional de Télécommunications | PNR | | |

MINISTERE DE LA SANTE

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|------------------------------------|----------|------------|-----|
| 1 - Directeur Régional de la Santé | | | |
| 2 - Directeur de l'Hygiène | | | |

MINISTERE DES TRAVAUX DES PUBLICS

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|---|----------|------------|-----|
| 1 - Directeur Régional de Travaux Publics | | | |

MINISTERE DE LA PECHE

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|-----------|----------|------------|-----|
| | | | |

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|------------------------------------|-----------------|-------------------|------------|
| 1 - Directeur Régional de la Pêche | BP 543 | 556 71 61 | |

MINISTERE DES MINES

| FONCTIONS | ADRESSES | TELEPHONES | FAX |
|----------------------------------|-----------------|-------------------|------------|
| 1 - Directeur Régional des Mines | | | |

TOTAL E&P-CONGO B.P. 761 - POINTE-NOIRE - B.P. 405 - BRAZZA

| FONCTIONS | NOMS | TELEPHONE BUREAU | FAX |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------|------------|
| 1 –Directeur Technique | B. Avignon | 94 60 03 / 66 27 925 | 94 60 12 |
| 1 - Permanence 24 H/24 | | 94. 64.44 | |
| 2 - Chef Division Exploitation | D. Ganga | 94. 62.21 | 94. 67.52 |
| 3 - Chef Division HSE | J. Tucoulat | 94. 67.25 | 94. 67.24 |

ENI CONGO B.P. 706 - POINTE-NOIRE

| FONCTIONS | NOMS | TELEPHONE BUREAU | FAX |
|----------------------------|----------------------|-----------------------------|------------|
| 1 - Chef Opérations DITE | RAMPOLDI MAURIZIO | 94. 03.08 | 94. 11 54 |
| 2 - Chef Division HSE - QR | Laurent Mondzali | 94. 03.08 | 94. 29 03 |

CONGOREP CMS NOMECCO B.P. 212 - POINTE-NOIRE

| FONCTIONS | NOMS | TELEPHONE BUREAU | FAX |
|-------------------------|-----------------|-----------------------------|------------|
| 1 - Directeur Général | E. Faillenet | 664 58 09 | 94 13 76 |
| 2 - Directeur Opération | E. Jwochewitsch | 664 58 07 | |

| | | | |
|-------------------|------------------|-----------|--|
| 3 - Directeur HSE | J.M. Theillaumas | 557 60 10 | |
|-------------------|------------------|-----------|--|

CHEVRON B.P. 1.295 - POINTE-NOIRE

| FONCTIONS | NOMS | TELEPHONE BUREAU | FAX |
|--|------|------------------|-----------|
| 1 - Directeur Général | | 94. 51.10 | 94. 15.02 |
| 2 - Directeur Adjoint (Responsable Environnement | | 94. 11.70 | 94. 15.02 |
| 3 - ING. PROJET | | 94. 11.71 | 94. 15.02 |

ZETHA M&P CONGO B.P. 848

| FONCTIONS | NOMS | TELEPHONE BUREAU | FAX |
|-----------------------|-------------------------|------------------|-----------|
| 1 - Directeur Général | O. MENSAH | 665 36 36 | 94. 83 68 |
| 2 – Chef Opérations | A. SABATTE | 627 44 27 | 94. 15.02 |
| 3 - Chef HSE | Marc NKOKO | 659 44 01 | 94. 15.02 |
| 4 - Urgence | Ingénieur de Permanence | 674 81 81 | 94 83 68 |

CORAF B.P. 755 - POINTE-NOIRE

| FONCTIONS | NOMS | TELEPHONE BUREAU | FAX |
|-------------------------------|---------|------------------|-----------|
| 1 - Chef Opérations | DONDA | 94. 22.85 | 94. 12.83 |
| 2 - Chef Service Sécurité | MAPAKOU | 94. 22.85 | 94. 12.83 |
| 3 - Adjoint Chef Sce Sécurité | BATOLA | 94. 22.85 | 94. 12.83 |

SNPC B.P. - POINTE-NOIRE

| FONCTIONS | NOMS | TELEPHONE BUREAU | FAX |
|------------------|------|------------------|-----|
| 1 - Sce Sécurité | | 94. 19.91 | |

Annexe.6 LISTE DES PARTICIPANTS

| Nom | Fonction | Division | Compagnie | Adresse | Pays | Téléphone Fax | Portable | Courriel |
|--------------------------|--------------------------------------|-----------------|---|----------------------|---------------------|---------------|----------|------------------------|
| Alain Cyr Nakatouma Fila | Commandant de la Brigade Côtière | | Gendarmerie Nationale | Pointe Noire | République du Congo | 242 559 15 54 | | |
| Alphonse Digona | 2ieme Vice Président Afrique des ONG | GCLME | ONG | | République du Congo | 242 660 98 29 | | alph_dinonga@yahoo.fr |
| Alphonse Moulopo | Conseiller aux Transports Maritimes | | Ministère des Transport Maritimes et de la Marine Marchande | Brazzaville BP 15000 | République du Congo | 242 533 23 20 | | bahidamoulopo@yahoo.fr |
| Blaise Nyette | Superviseur Environnement | ZETAH M P Congo | ZETAH mp | Pointe-Noire | République du Congo | 242 520 46 53 | | bnyete@zetahmp.com |
| Daniel Mban | Chef de Département Officier de Port | Central Quai | Port Autonome de Pointe Noire | BP 117 Pointe Noire | République du Congo | 242 553 36 10 | | mbannonad@yahoo.fr |
| Etienne Okadina | Chef de Service Réglementation | | Direction de la Cellule Antipollution | Pointe Noire | République du Congo | 242 563 68 63 | | okadina_waba@yahoo.fr |
| Florent Paka | Conseiller du Préfet Pointe Noire | | Préfecture Pointe Noire | Pointe Noire | République du Congo | 242 5730373 | | |
| Frederic Itoua | | Direction | Ministère de | Pointe Noire | République du Congo | 242 546 15 81 | | itouaniamba@yahoo.fr |

| Nom | Fonction | Division | Compagnie | Adresse | Pays | Téléphone Fax | Portable | Courriel |
|------------------------------|--|---|--|---|---------------------|---|---------------|---|
| Niamba | | Département de la Pêche et Aquaculture au Kouilou | l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche | BP 543 | Congo | | | |
| G Souinguissa | DCSMPMM | | Direction Générale de la Marine Marchande | BP 1107 Pointe-Noire | République du Congo | 242 661 53 21 | | dtm@yahoo.fr |
| Jean Claude Boukono | Directeur de la Navigation Maritime | | Direction Générale de la Marine Marchande | BP 1107 Pointe-Noire | République du Congo | 242 539 0493 242 825515 | | jcboukono@yahoo.fr / didemar.pointe-noire@laposte.net |
| Jean Claude Mbadinga | Charger de l'Information, de la Formation et de l'intervention | Camp Mbzoo Base Navale 01 | Ministère de la Défense | Pointe Noire BP 605 | République du Congo | 242 533 43 51 | | badinga@yahoo.fr |
| Jean Felix Mouthoud Tchikaya | Directeur Général | | Direction Générale de la Marine Marchande | BP 1107 Pointe Noire | République du Congo | 242 94 01 07 | 242 553 77 74 | digemar.pointe-noire@laposte.net |
| Jean Jaques Tati | Chef Département Unités Navigantes | CDCQ | Port Autonome de Pointe Noire | BP 117 Pointe Noire | République du Congo | 242 520 83 08 | | jaquesjeant@yahoo.fr |
| Jean Marc Theillaumas | HSE Manager | CONGORE P NOMECO | Perenco | Concession Liliane Quartier Ndjindji Pointe Noire | République du Congo | 242 557 60 14 | | jmtheillaumas@cg.perenco.com |
| Jean Yves Huet | Directeur | | OTRA | 38, rue Jim Sevellec | France | 27 82 800 73 06 33 (0) 2 98 15 11 14 | | otra@mweb.co.za |

| Nom | Fonction | Division | Compagnie | Adresse | Pays | Téléphone Fax | Portable | Courriel |
|---------------------------|---|---|---|--------------------------|---------------------|---|------------------|----------------------------------|
| | | | | 29200 Brest | | | | |
| Joseph Elion | Chef de Service de Protection du Milieu Marin | | Direction Générale de la Marine Marchande | Pointe Noire BP 1107 | République du Congo | 242 553 18 82 (242) 94 49 22 | | digemar.pointe-noire@laposte.net |
| Jules Mynyngou | Chef de Département Environnement | TOTAL E&P Congo | TOTAL S.A | BP 761 Pointe noire | République du Congo | 242 94 65 77 242 94 67 24 | 242 6627811 | jules.mynyngou@total.com |
| Laurent Mondzali | HSE MANAGER - | ENI-CONGO | ENI | BP. 706 Pointe-noire | République du Congo | 242 940308 / 242 5301706 242 942903 | | laurent.mondzali@enicongo.eni.it |
| Luc Arsene Sita Dienguila | | Programme Dialogue Citoyen Plateforme "Pamvrete-Environnement | ONG | Pointe-Noire | République du Congo | 242 553 25 72 | | sitarsene@yahoo.fr |
| Marc Nkoko | Chef de Service HSE | ZETAH M P Congo | ZETAH mp | Pointe-Noire | République du Congo | | | mnkoko@zetahmp.com |
| Marius Issanga-Ngamissimi | Point Focal National Convention d'Abidjan Congo | | Convention d'Abidjan | BP.5558 Pointe Noire | République du Congo | 242 553 98 61 | | environnementplus@yahoo.fr |
| Philippe de Susanne | Coordinateur de Projet | | GI WACAF | 1 Great Cumberland Place | United Kingdom | | +44 71 789 74 47 | philippe.de.susanne@ipecca.org |
| Pierre Matola | Ingénieur HSE | ZETAH M P Congo | ZETAH mp | Pointe-Noire | République du Congo | 242 559 38 38 | | pmatola@zetahmp.com |

| Nom | Fonction | Division | Compagnie | Adresse | Pays | Téléphone Fax | Portable | Courriel |
|---------------------------|---|---|--|--------------------------------------|------------------------|--|----------|-------------------------|
| Placide Kaya | Consultant expert Mangrove Chercheur | | Président Réseau des ONG de l'Environnement | Pointe Noire | République du Congo | 242 559 26 13 | | Placidekaya@hotmail.com |
| Ronny Schallier | Nature Conservation and Environmental Emergencies EUMAREX Coordinator | Managment Unit of the North Sea Mathematical Models | Royal Belgium Institute for Natural Sciences | Gulledelle 100 B 1200 Brussels | Belgique | 00 32 2 773 21 25 00 32 2 773 21 12 | | r.schallier@mumm.ac.be |
| Sylvestre Loembet | Chef de Service Laboratoire et inspection | | Direction de la Cellule Antipollution | Pointe Noire | République du Congo | 242 559 49 43 | | capolmhc@yahoo.fr |
| Valentin Tchilota Goma | Directeur Central | | Direction de la Cellule Antipollution | Pointe Noire | République du Congo | 242 667 88 60 | | capolmhc@yahoo.fr |
| Yvon Landry Romuald Dinga | Agent Sécurité | | Port Autonome de Pointe Noire | BP 117 Pointe Noire | République du Congo | 242 529 00 38 | | |
| Zéphirin Poaty | Représentant du Bureau zone Congo | Direction Départemen tal de l'Environne ment | Ministère de l'Environnement | | République du Congo | 242 559 44 83 | | |

Annexe.7 PROGRAMME DE L'ATELIER

Programme

**Atelier Séminaire sur le Plan National d'Intervention d'Urgence (PNUI)
pour la lutte en matière de pollution par les hydrocarbures au Congo
Hôtel M'BOU-M'VOUMVOU Pointe Noire
28 Août 06 – 31 Août 06**

Lundi 28 Août 2006

| Heure | ACTIVITÉ | ACTION |
|-----------------------|---|---|
| 09:00 – 11:30 | Cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier <ul style="list-style-type: none"> • Discours du Directeur de Cabinet du Ministre du Transport Maritime et de la Marine Marchande • Discours du Directeur de la DIGEMAR • Discours IMO/IPEICA GI | M. Djimbi SIMOUNA Jean Felix Mouthoud Tchikaya Ronny Schallier |
| 11:30 – 12h15 | Apéritif de bienvenue pour tous les délégués de la cérémonie d'ouverture offert par la DIGEMAR à l'hôtel M'BOU-M'VOUMVOU | |
| 12h15 – 12h30 | Présentation du Programme et des objectifs. Registration des Participants du Séminaire | Philippe de Susanne |
| 12:30 – 14 :30 | Pause déjeuner | |
| 14h30 – 15h45 | Les acteurs de la coopération Internationale Le Projet d'Initiative Mondiale GI WACAF Le Plan National d'Intervention d'Urgence | Jean Yves Huet Philippe de Susanne Marius Issanga Ngamissimi |
| 15h45 – 16h00 | Pause | |
| 16h00 – 17h45 | Présentation du Plan d'Urgence de ENI Présentation du Plan d'Urgence de TOTAL E&P Congo Présentation du Plan d'Urgence de PERENCO | Laurent Mondzali Alexis Maillet Jean Marc Theillaumas |

Mardi 29 Août 2006 : Lutte - Définition des rôles à remplir pour assurer une lutte contre les déversements efficaces.

| Heure | ACTIVITÉ | ACTION |
|-----------------------|---|--|
| 09:00 – 10h30 | <p>Bilan de la journée du Lundi 28 août et objectif de la journée</p> <p>Présentation générale sur les déversements accidentels d'hydrocarbures en mer et sur le concept de réponse de niveau 1 à 3.</p> <p>Présentation du Plan Belge</p> <p>Présentation d'un scénario et d'un questionnaire pour introduire le sujet Rôle et Responsabilité</p> | <p>Jean Yves Huet</p> <p>Jean Yves Huet</p> <p>Ronny Schallier</p> <p>Ronny Schallier</p> |
| 10h30– 10h45 | Pause | |
| 10h45 – 12h30 | <p>Présentation du rôle de la Cellule Antipollution CAPOL</p> <p>Réponse au questionnaire et mise à jour des problèmes de fonctionnement du PNIU</p> | <p>Valentin TCHIBOTA GOMA</p> <p>Délégués</p> |
| 12:30 – 14 :30 | Pause déjeuner | |
| 14h30 – 15h45 | <p>L'organisation de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et la gestion de crise. Evaluation et organisation en cellule de crise</p> <p>L'Alerte : définition d'un processus d'alerte pour le PNIU, définition des organismes responsables.</p> <p>La Cellule Evaluation : définition d'un processus d'évaluation pour le PNIU, définition des membres de la cellule.</p> | <p>Jean Yves Huet</p> <p>Délégués, Ronny Schallier, Jean Yves Huet Philippe de Susanne</p> |
| 15h45 – 16h00 | Pause | |
| 16h00 – 17h45 | <p>La Cellule Opération: définition des membres de la cellule.</p> <p>La Cellule Logistique : précision du rôle de cette cellule et définition des membres.</p> <p>La Cellule Finance : précision du rôle de cette cellule et définition des membres.</p> | <p>Délégués, Ronny Schallier, Jean Yves Huet Philippe de Susanne</p> |

Mercredi 30 Août 2006 : Responsabilité pour la lutte. Autorité responsable pour la préparation

| Heure | ACTIVITÉ | ACTION |
|-----------------------|---|---|
| 09:00 – 10h30 | <p>Bilan de la journée du Mardi 29 août et objectif de la journée</p> <p>Finalisation du Schéma d'alerte définition des points critiques</p> <p>Identification des responsabilités pour la Préfecture du Kouilou et de Pointe Noire et leur coordination au niveau national</p> | <p>Délégués, Ronny Schallier, Jean Yves Huet Philippe de Susanne</p> |
| 10h30– 10h45 | Pause | |
| 10h45 – 12h30 | <p>Identification de deux solutions possibles concernant la répartition des responsabilités des préfectures respectives et de leur coordination au niveau national.</p> <p>Identification de l'Autorité National Compétente en matière de pollution par les hydrocarbures</p> | <p>Délégués, Ronny Schallier, Jean Yves Huet Philippe de Susanne</p> |
| 12:30 – 14 :30 | Pause déjeuner | |
| 14h30 – 15h45 | <p>Présentation « Préparation à la lutte »</p> <p>Définition des autorités responsable pour la direction de chaque cellule de lutte (Evaluation, Opération, Logistique, Finance)</p> | <p>Jean Yves Huet Délégués, Ronny Schallier, Jean Yves Huet Philippe de Susanne</p> |
| 15h45 – 16h00 | Pause | |
| 16h00 – 17h45 | <p>Préparation gestion du plan d'urgence :</p> <p>Composition du GTT</p> <p>Définition de l'Autorité responsable pour la préparation.</p> <p>Engagement de cette autorité a développé le Plan d'action</p> <p>Définition d'une personne responsable du GTT</p> <p>Présentation de l'évaluation de la biodiversité marine et terrestre dans le département du Kouilou.</p> | <p>Délégués, Ronny Schallier, Jean Yves Huet Philippe de Susanne</p> |

Jeudi 31 Août 2006 : Programme d'action pour le GTT et recommandation du Séminaire

| Heure | ACTIVITÉ | ACTION |
|---|---|---|
| 09:00 – 10h30 | Bilan de la journée du Mercredi 30 août et objectif de la journée Priorisation des actions de préparation : Composante A : Cadre juridique et institutionnel Composante B : Planification d'Urgence Composante C : Les Moyens de lutte spécialisés Composante D : Les moyens de Communications spécialisés Composante E : Renforcement des capacités au niveau national | Ronny Schallier Délégués, Ronny Schallier, Jean Yves Huet Philippe de Susanne |
| 10h30– 10h45 | Pause | |
| 10h45 – 12h30 | Définition des activités à développer pour chaque élément définit comme étant de première priorité. Pour chaque élément : définition de l'objectif, des responsables et d'une date cible Fixation de la date de la première réunion du GTT. | Délégués, Jean Yves Huet Philippe de Susanne |
| 12:30 – 14 :30 | Pause déjeuner | |
| 14h30 – 15h45 | Finalisation des recommandations de l'atelier | Délégués, Jean Yves Huet Philippe de Susanne |
| 15h45 – 16h00 | Pause | |
| 16h00 – 17h45 | Discours de remerciement des participants à la DIGEMAR, aux Industries Pétrolières, à l'OMI et à l'IPIECA. Discours de l'IMO/IPIECA Discours du Directeur de Cabinet du Ministre du Transport Maritime et de la Marine Marchande | Ronny Schallier M. Djimbi SIMOUNA |
| Apéritif de clôture offert par la DIGEMAR à l'hôtel M'BOU-M'VOUMVOU | | |

Vendredi 1er septembre 2006 : Visite du Port Autonome de Pointe Noire

| Heure | ACTIVITÉ | ACTION |
|----------------|---|---|
| 09:00 – 11h00 | Visite du Port Autonome de Pointe Noire | Ronny Schallier, Jean Yves Huet Philippe de Susanne |
| 11h00 – 11h30 | Réunion débriefing bilan et activité future activité à développer au niveau politique. Directeur de Cabinet du Ministre du Transport Maritime et de la Marine Marchande Consultants et coordinateur | Djimbi SIMOUNA Ronny Schallier, Jean Yves Huet Philippe de Susanne |
| 11h30 – 12h00 | Réunion au cabinet de Marius Issanga Ngamissimi | Ronny Schallier, Jean Yves Huet Philippe de Susanne |
| 12:30 – 14 :30 | Pause déjeuner | |
| | Départ | |

Annexe.8 SYNTHÈSE DES PRÉSENTATIONS ET DISCUSSIONS

Les Consultants ont exécuté les tâches suivantes :

- Assister les autorités dans l'organisation et participer activement à l'atelier organisé par les autorités nationales congolaises et sponsorisé par l'OMI et visant à tester le plan national d'intervention d'urgence (PNIU) ;
- Au vu des résultats de l'exercice, faire une évaluation de la situation dans le but de suggérer d'éventuels amendements/améliorations au PNIU ;

Avant la mission, les Consultants ont demandé aux autorités congolaises responsables de l'organisation de l'atelier (DG Marine Marchande) d'inviter les institutions clés à l'atelier, aussi bien des institutions gouvernementales que des entreprises privées (l'Association des Opérateurs Pétroliers Congolais, AOPC).

SAMEDI 26 AOUT : PRÉPARATION PRE-SEMINAIRE

Une réunion préparatoire entre les trois Experts (arrivés à Pointe Noire le soir du 25 août) et la Marine Marchande s'est tenue le samedi matin 26 août dans les bureaux de la Marine Marchande, présidée par M. Jean Félix MOUTHOU-CHIKAYA (Directeur Général). Il a informé les trois Experts que les institutions clés suivantes participeraient à l'atelier :

- Des représentants du Ministère des Hydrocarbures (cellule anti-pollution - CAPOL) ;
- Des représentants de la Marine Marchande ;
- Des représentants du Ministère de l'Environnement ;
- Des représentants de l'industrie pétrolière (ENI, PERENCO, TOTAL, ..).

Les Experts et le Directeur Général se sont mis d'accord sur l'objectif (voir point 2. ci-dessus), c.à.d. procéder à une révision du plan d'urgence national sur base des différents aspects (présentations, scénarios, questions-réponses), avec l'accent sur l'implémentation pratique dudit plan.

Les points importants soulevés par M. MOUTHOU-CHIKAYA étaient les suivants:

- La République du Congo a ratifié les conventions OPRC 90, CLC 92, FUND 92, mais une mise à jour de la législation nationale est nécessaire pour en assurer la compatibilité avec les dispositions des conventions internationales ratifiées (travail à effectuer par un expert juriste pour cette tâche) ;

- Quelques autres points relevés et qui restent à faire au Congo sont : l'importance d'une mise à jour du plan (liste de communications !), le développement d'une politique/stratégie d'utilisation de dispersants, et l'établissement de cartes de sensibilité (des cartes existent mais doivent être intégrées).

Ces points importants devraient être soulevés lors de l'atelier. Pendant la réunion préparatoire, les experts ont aussi reçu trois exemplaires du PNIU, document clé pour l'atelier. Malheureusement le PNIU n'a pas pu être distribué aux participants avant l'atelier.

LUNDI 28 AOUT (APRES CEREMONIE D'OUVERTURE)

La cérémonie d'ouverture s'est tenue au matin du lundi 28 août, avec plusieurs discours officiels, notamment par :

- M. Djimbi SIMOUNA, Directeur de Cabinet de la Ministère des Transports Maritimes et de la Marine Marchande (MTMMM), qui a prononcé au nom de M. Louis Marie NOMBO-MAVOUNGOU, Ministre des Transports Maritimes et de la Marine Marchande, l'allocution d'ouverture du séminaire, en rappelant l'élaboration d'un Plan National d'Action pour l'Environnement – cadre au sein duquel s'inscrivent toutes les actions à mener dans ce domaine, notamment en matière de lutte contre les pollutions de tout genre, entre autre la pollution par les navires et/ou par les hydrocarbures, et la pollution résultant d'activités liées à l'exploitation et l'exploration des fonds de la mer – et a remercié l'OMI pour son apport continu d'assistance technique substantielle dans le développement de la République du Congo en matière maritime et portuaire ;
- M. Jean Félix MOUTHOU-CHIKAYA, Directeur-Général de la Marine Marchande, a souligné l'importance de cet atelier sur la révision du PNIU, dans le sens que les principaux acteurs de la mise en œuvre du plan vont faire sa revue avec l'implication de l'industrie pétrolière et les préfectures et avec l'appui technique des trois experts OMI/IPIECA, ainsi que l'importance particulière de la coopération de l'OMI et l'IPIECA et du projet GI WACAF ;
- M. Ronny SCHALLIER, qui représentait l'OMI à cet atelier, a éclairci la coopération entre l'OMI et l'IPIECA dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'OMI en matière d'assistance technique et en particulier dans le domaine spécifique de la lutte contre la pollution marine par hydrocarbures, et l'importance particulière du projet GI WACAF pour la République du Congo, de par sa qualité de producteur et d'exportateur de pétrole et de par sa position géographique dans une région fortement productrice et exportatrice de pétrole, avec une circulation croissante des navires.

1. Vidéo 'Working Together' de l'OMI/IPIECA. Ce film constituait une parfaite introduction à l'atelier, mettant le doigt sur plusieurs aspects clés d'une intervention d'urgence et de la préparation à la lutte en cas de pollution marine accidentelle: la

nécessité d'établir une organisation solide qui permette une intervention rapide et efficace, la définition des rôles et responsabilités de chacun, la coopération internationale entre gouvernements ainsi qu'entre les gouvernements et l'industrie pétrolière, l'importance d'une bonne préparation à la lutte par la mise en place d'un plan d'urgence, qui soit régulièrement mis à jour et largement distribué, revu et testé lors d'exercices (citation importante dans le film : « un plan rangé dans les tiroirs et oublié ne sert à rien »), la stratégie de lutte, les cartes de sensibilité, etc.

2. En guise d'introduction générale, M. J.Y. HUET a fait une présentation sur la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures. Il a expliqué le rôle des principaux acteurs clé au niveau international (OMI, IPIECA, FIPOL, ITOPI, Clubs P&I), a brièvement présenté les objectifs et les éléments clés de la Convention OPRC 1990 (organisation/niveaux des plans d'urgence, responsabilités des états, coopération internationale, et autres résolutions diverses), ainsi que l'Initiative Mondiale de l'OMI/IPIECA. L'existence des stocks de matériels de lutte tels que celui de l'OSRL a également été indiquée en insistant sur la nécessité pour les pays faisant appel à une assistance extérieure telle que celle de l'OSRL de mettre en place les procédures permettant la mise en œuvre de cette assistance.

3. M. Ph. de SUSANNE, coordinateur du GI WACAF a fait une présentation sur l'Initiative Mondiale de l'OMI/IPIECA, et notamment sur le projet GI WACAF. Il a présenté :

- Les objectifs généraux du projet (voir 'Introduction' au point 1 ci-dessus),
- Le concept du cycle de deux années de la GI WACAF, avec :
 - En Avril 2006 : l'engagement des pays à développer une structure apte à gérer des pollutions par hydrocarbures, l'identification du niveau de chaque pays et la rédaction d'un programme d'action par chaque pays ;
 - en 2006-07 : la mise en oeuvre des programmes d'actions, l'identification des personnes responsables et le développement de cours/séminaires de formation ;
 - en 2008 : revue globale des actions et résultats obtenus.
- Identification des besoins pour les pays de la région WACAF ;
- Les objectifs de l'atelier (voir 'Objectifs' au point 2 ci-dessus).

4. M. Marius ISSANGA-NGAMISSIMI, Point Focal pour la Convention d'Abidjan (et protocoles s'y référant), consultant et ancien président du GTT, a présenté le Plan National d'Intervention d'Urgence, le PNIU. L'accent de sa présentation était mis sur : la sensibilité particulière des côtes congolaises (surtout les mangroves ; parc de Konkouati) qui nécessite une intervention rapide et efficace contre un déversement

survenant à la suite d'un incident mineur ou majeur (obligation juridique de la Convention d'Abidjan), les objectifs du plan et l'organigramme de l'intervention (Comité National d'Intervention - CNI) qui déclenche le PNIU ; l'évaluation initiale et la coordination générale par le Préfet de Kouilou et l'Etat Major de Commandement (EMC) qui coordonne les opérations, et le rôle de l'Association des Opérateurs Pétroliers Congolais (AOPC). La conclusion de sa présentation était que le PNIU est un outil pratique qui doit faire l'objet d'une révision et d'une mise en œuvre, accompagnée par la formation des intervenants ainsi que par des exercices d'intervention, et que le plan a deux grandes contraintes : disposer des équipements spécialisés et des ressources financières.

5. M. Laurent MONDZALI (HSE Manager ENI-CONGO), Alexis Maillet (Ingénieur Environnement TOTAL-CONGO), et M. Jean-Marc THEILLAUMAS (HSE Manager PERENCO), ont brièvement présenté leur plans d'urgence (plans d'urgence des industries pétrolières). À l'aide de flux décisionnels détaillés, ils ont expliqué que leurs plans d'urgence sont basés sur différents niveaux d'incidents :

- **Niveau 1** – une urgence suite à une pollution mineure maîtrisable par le personnel, les moyens et les équipements présents sur les installations offshore ;
- **Niveau 2** – une urgence de pollution moyenne (par exemple 100 tonnes d'hydrocarbures en mer) à laquelle les moyens de bord ne sont plus capables de faire face et pour laquelle le support de la Direction Générale à terre (Pointe Noire) est nécessaire, en impliquant aussi les Compagnies de Service et les Partenaires ;
- **Niveau 3** – une urgence majeure (pollution majeure – *'blow out'*) que la Direction Générale à terre ne peut plus maîtriser à elle seule et qui nécessite une demande d'assistance internationale.

La stratégie de lutte des industries pétrolières est basée principalement sur l'utilisation de dispersants, bien que des moyens limités de récupération mécanique soient aussi disponibles.

MARDI 29 AOUT

1. Synthèse des présentations et discussions de la journée précédente.
2. Présentation du plan national d'urgence belge (R. SCHALLIER). But : stimuler les discussions pendant l'atelier et donner un exemple pratique d'un plan national d'urgence, en mettant l'accent sur :
 - Le rôle du Gouverneur de la Province côtière comme coordinateur général d'un comité de crise comprenant toutes les autorités compétentes (nationales, régionales, locales) ;
 - Définition des rôles, responsabilités et compétences des intervenants clé (Marine Royale/Défense, Min. de l'Environnement, l'institut scientifique UGMM, Protection Civile, Région Flamande, Affaires Maritimes, Police Maritime);

- Le schéma d'alerte et le déclenchement du Plan, et le rôle important du Centre/Point Focal National, le MRCC (*Maritime Rescue and Coordination Centre*) situé sur la côte, et joignable 24h/24 et 7j/7 ;
- Les différentes phases d'alarme, avec l'accent sur une première phase de pré-alarme déclenchée par le MRCC ;
- L'organisation d'un comité de crise en différents Etats-majors (EM) : l'EM 'SAR' (*Search and Rescue*), l'EM 'POL' (pollution en mer), l'EM 'PORT' (incidents dans un port) et l'EM 'TERRE' (lutte à terre) ;
- Le plan opérationnel de lutte en mer, avec une description de l'évaluation initiale, du choix de stratégie de lutte, des techniques et options de lutte etc.
- L'importance d'une mise à jour régulière du plan, des exercices et de la formation.

3. Introduction des éléments du plan d'urgence (J.Y. HUET). Introduction générale sur la problématique de la pollution marine par hydrocarbures, comprenant :

- Une description des différents types d'incidents qui peuvent mener à une pollution par hydrocarbures en mer (chargement/déchargement, opérations d'avitaillement, échouages, collisions), illustrée par de multiples exemples d'incidents de pollution marine ;
- Une définition des différents niveaux de gravité d'un incident de pollution (petit, moyen et grand incident nécessitant une intervention de niveau 1 (locale), niveau 2 (provinciale/nationale) et niveau 3 (régionale/internationale), l'importance d'une bonne évaluation initiale et d'une évaluation correcte du niveau de gravité d'un incident (tenant compte du volume déversé, de la localisation du déversement, de la persistance des hydrocarbures déversés, des zones sensibles qui risquent d'être impactées, ...)
- Des recommandations pour le PNIU, qui doit tenir compte de l'ensemble des activités susceptibles d'être source de déversements, comme le transport maritime, les activités liées à l'industrie pétrolière, les activités portuaires et de terminaux/installations, et qui doit définir le cadre réglementaire des interventions : l'obligation d'une préparation minimale à la lutte, la définition des responsabilités respectives pour l'intervention initiale, et l'intégration des plans de différents niveaux, y compris l'intégration des plans d'urgence des entreprises privées dans le PNIU.

4. Présentation du CAPOL (par M. Valentin TCHILOTA GOMA, Directeur Central). La Direction Centrale de la Cellule Antipollution (CAPOL, instituée par décret présidentiel en 1998 et confirmée par décret en 2003) est placée sous l'autorité directe du Ministre des Hydrocarbures. Elle est animée par un Directeur Central et comporte et en son sein trois (3) Services :

- Le Service Prévention et Opérations

- Le Service Réglementation
- Le Service Laboratoire et Inspection

Elle a pour missions entre autres de :

- Veiller à la prévention et à la préservation des écosystèmes marins et côtiers ;
- Evaluer et suivre la politique nationale de prévention des risques dans l'activité pétrolière tant sur les installations, que pour le personnel et principalement la protection de l'environnement pour un développement durable.
- Veiller à l'application et à la conformité dans l'activité pétrolière de la réglementation en vigueur tant nationale qu'internationale dans le domaine de l'Hygiène – Sécurité – Environnement.
- Prévenir et lutter contre les pollutions par les hydrocarbures de tout type.

Le fait que la CAPOL soit l'autorité qui puisse demander de l'assistance à l'AOCIP (industries pétrolières) et capital dans la préparation à la lutte. Vu ses missions de prévention et de lutte contre les pollutions par les hydrocarbures, le CAPOL est reconnu par la plupart des participants comme un acteur clé dans la préparation à la lutte contre la pollution marine et pour l'obtention des moyens spécialisés.

5. Présentation d'un scénario d'accident maritime suivi d'une pollution par hydrocarbures en mer (R. SCHALLIER) dans le but de tester le schéma d'alerte et les actions initiales des autorités congolaises sur base du PNIU.

Le Scénario : un porte-conteneur aborde un pétrolier (200.000 dwt) à 25 miles nautiques à l'ouest de Pointe Noire. Le pétrolier perd 5000 tonnes d'un pétrole brut semi-lourd et a besoin d'assistance. Le capitaine veut alerter les autorités congolaises (Etat Côtier). Le vent vient du WSW, avec une force de 4 Beaufort ; le pétrolier bat pavillon Grec et a un certificat CLC à bord.

Les questions :

- Qui doit contacter le capitaine? (Point Focal National – PFN)
- Le PFN doit alerter quels départements ? (alerter qui, comment, pourquoi et quelle info ?)
- Quelles sont les actions immédiates du PFN et des autorités informées ?
- Déclenchement du PNIU : qui et quand ?
- Quel Comité de Crise/ Etat Major de Commandement sera activé et qui sera représenté ?

Confrontés à ce mini-scénario d'un incident de pollution majeure en mer, les séminaristes ont rapidement découvert que le PNIU reste trop vague/général sur plusieurs éléments cruciaux pour une bonne préparation à la lutte, comme :

- la désignation d'un Point Focal National, qui dispose des moyens de communication nécessaires, qui reste joignable 24/7, et qui informe les autres autorités ;
- des procédures claires d'alerte et de déclenchement du Plan (par ex. pas de phase 'pré-alarme');
- la définition des rôles et responsabilités des autorités qui sont responsables de l'évaluation initiale, et définition des autres intervenants qui seront représentés dans un Etat Major de Commandement.

Sur la base des discussions qui ont eu lieu pendant l'analyse du scénario, le schéma d'alerte ci-dessous a été élaboré durant l'atelier :

- Dans sa version actuelle, le PNIU ne définit pas de Point Focal National. Le Port Autonome de Pointe Noire (PAPN) est équipé des moyens de communications nécessaires et est joignable 24/7. Il pourrait donc être chargé du rôle de Point Focal National, mais le PAPN n'a pas actuellement la compétence politique/juridique pour prendre en charge ce rôle important d'alerte. De manière idéale ce rôle devrait être dévolu à une autorité nationale compétente (par exemple la Direction Générale de la Marine Marchande – DIGEMAR).
- Le Point Focal National (qui reste à définir) doit informer immédiatement le Préfet, qui lui-même informe le Gouvernement ainsi que les différentes représentations locales des autorités compétentes qu'il réunit au sein d'un Etat Major de Commandement (EMC).
- Les Experts ont souligné que pour que ce schéma d'alerte fonctionne de manière opérationnelle, il est essentiel que les trois points clés - le Point Focal National, les services du Préfet et ceux du Gouvernement - soient identifiés et équipés de manière à assurer une permanence 24h/24 et que les personnels de permanence soient formés à diffuser l'alerte selon des procédures bien définies (voir Figure 1 ci-dessous).

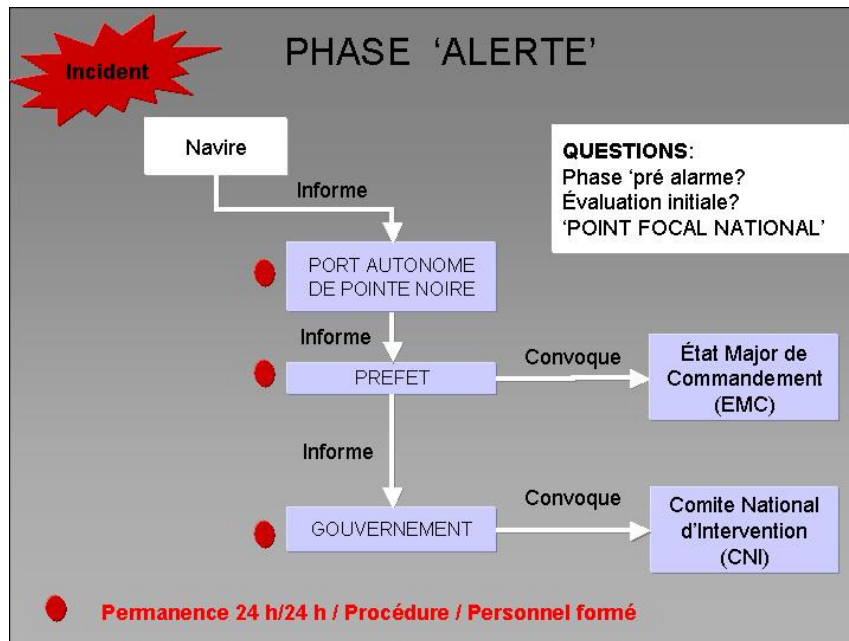


Figure 1 : Schéma d'alerte rédigé par les experts sur base des discussions du mardi 29 août.

Note : Au troisième jour, les questions restées en suspens dans ce schéma d'alerte, notamment l'utilité d'une phase pré-alarme, l'évaluation initiale, et la définition du Point Focal National, ont été résolues (voir ci-dessous, mercredi 30 août).

6. Présentation sur la gestion d'une situation de crise (J.Y. HUET). Quand un pays côtier reçoit un message de détresse/pollution marine, la première action consiste à confirmer cette alerte par une évaluation initiale de la situation par les autorités. Celles-ci essaient de recueillir des informations diverses, telles que date, heure et lieu de l'accident, le volume d'hydrocarbures déversés, le type d'hydrocarbures déversés et ses caractéristiques, les conditions météo-océaniques (présentes et prévues), et le risque de pollution complémentaire (état du navire, de l'installation, etc.). L'étape suivante consiste à valider l'information obtenue. Rapidement après l'alerte, le Préfet convoque un Etat Major de Commandement (EMC) qui, en cas d'une pollution marine majeure va devoir gérer une situation de crise de longue durée et d'une grande complexité.

M. HUET a expliqué que la gestion d'une telle crise nécessite un EMC organisé en plusieurs cellules fonctionnelles et spécifiques (voir Fig. 2 ci-dessous) : une cellule 'évaluation/planning' (responsable de l'évaluation de l'incident et de la définition d'une stratégie de lutte appropriée), une cellule 'opérations' (responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie retenue pour l'intervention), une cellule 'logistique' (qui appuie les opérations en s'assurant de l'approvisionnement et de la gestion de tous les aspects logistiques nécessaires à la bonne marche des opérations de lutte) et une cellule 'finances' (qui établit les procédures de dépenses et assure le suivi financier permettant de documenter les demandes d'indemnisation). Il a ensuite clarifié les tâches de chaque cellule.

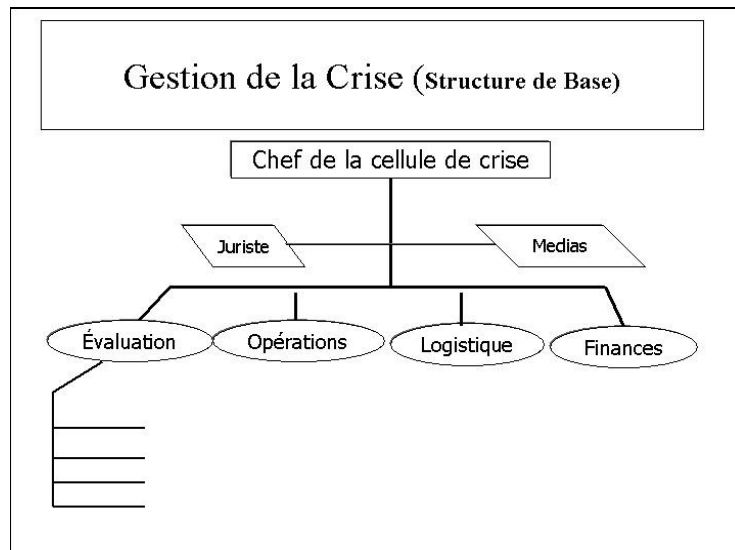


Figure 2 : Structure de base d'une gestion de crise, consistant en quatre cellules fonctionnelles (Évaluation, Opérations, Logistique et Finances).

7. Afin d'améliorer et de structurer l'organisation du PNIU, les Experts ont ensuite demandé aux participants congolais d'identifier les autorités qui, en cas d'une situation de crise, doivent être représentées dans chacune de ces quatre cellules Annexe 2.

MERCREDI 30 AOUT

Synthèse des présentations et discussions de la journée précédente.

Les Experts ont posé trois questions sur la phase d'alerte qui restaient à résoudre :

- Est-ce que les participants acceptent l'idée d'une phase **pré-alarme** du PNIU, déclenchée par le Point Focal National, qui sert à alerter les autorités compétentes et leur permet de prendre les premières actions (évaluation initiale et actions initiales selon compétences de chaque institution) ?
- Quels services sont chargés d'effectuer l'évaluation initiale ?
- Qui prend en charge le rôle du Point Focal National ?

La réponse des participants à la première question était que l'idée d'une phase 'pré-alarme' était une bonne proposition, qui est donc reprise dans le schéma définitif (voir Annexe 1) et devrait être définie dans la révision du PNIU.

Ils se sont ensuite mis d'accord sur les services qui sont responsables de l'évaluation initiale (vérification de l'information obtenu d'un navire, pêcheur ou autre – pré-évaluation) et qui doivent être alertés le plus vite possible par le PAPN. Ces services sont : la DIGEMAR, le CAPOL, et la Marine Nationale (Annexe 1).

Finalement l'atelier a conclu que, dans la situation actuelle, le PAPN est idéalement placé pour jouer le rôle de Point Focal National car ils ont les moyens de communications nécessaires et sont joignables 24/7. La DIGEMAR a cependant déclaré que du personnel de la Marine Marchande (en tant qu'autorité qui a la compétence légale/nationale pour remplir cette tâche d'alerte) s'installe au PAPN pour garantir une permanence 'DIGEMAR' au Point Focal National 24/7.

Autorité responsable des interventions en mer

Ensuite, les Experts ont attiré l'attention des participants sur la nécessité que les responsabilités pour l'intervention en mer soient clairement définies dans le PNIU.

Rappelons que le PNIU avait jusqu'alors prévu que le Préfet du Kouilou, qui était le préfet responsable de l'intégralité de la façade côtière du Congo, aient les responsabilités de « préfet maritime », et soit donc responsable de l'action de l'État congolais en mer..

Depuis l'approbation du PNIU par le Gouvernement, la situation a changé puisqu'une deuxième Préfecture côtière a été créée et le littoral congolais est désormais divisé en deux préfectures : la Préfecture du Pointe Noire, qui englobe la ville et le port autonome de Pointe Noire et la préfecture du Kouilou qui est responsable du reste du littoral congolais.

Cette nouvelle situation politique complique la structure de l'organisation et de la gestion de crise comme définis le jour précédent, les deux préfets ayant par ailleurs une hiérarchie égale.

Sachant que des délais d'intervention en mer peuvent se traduire par des conséquences néfastes pour chacune des deux préfectures côtières, il est nécessaire de re-définir clairement les responsabilités pour la coordination des interventions en mer.

Les Experts ont fait deux propositions de solution pour assurer cette responsabilité et mettre en place et gérer un Etat Major 'MER' en cas de déversement:

- Qu'une autorité nationale soit désignée pour coordonner la lutte en mer;
- Ou bien que le Préfet de Pointe Noire soit désigné comme Préfet Maritime. En effet, celui-ci se trouve directement entouré par toutes les autorités compétentes dans le domaine de l'intervention en mer à travers leurs représentations locales à Pointe Noire. De plus, il est idéalement situé pour établir facilement contact avec le PAPN (désigné Point Focal National).

À la suite des discussions qui ont suivi l'examen de ces deux propositions, les participants ont décidé de recommander que le Préfet du Pointe Noire soit nommé comme Préfet Maritime.

Notes:

1. Chaque Préfet conserve bien entendu toutes ses compétences en tant que coordinateur de la lutte à terre sur la partie du territoire qui relève de sa responsabilité. En particulier il coordonne les opérations de protection des zones sensibles, de nettoyage des sites pollués, de gestion du stockage et de l'élimination des déchets collectés, etc.
2. Afin de l'assister il mobilise en tant que de besoin un Etat Major de Commandement 'TERRE', constitué des représentants des services de l'Etat dans sa préfecture et répartis dans les cellules fonctionnelles décrites plus haut.
3. Il s'en suit que des plans d'urgence préfectoraux (Plans d'Urgence « TERRE ») devront être mis en place dans chacune des deux préfectures, qui décrivent l'organisation pour les interventions sur le littoral.

Autorité Nationale Compétente

Les experts ont finalement souligné l'importance de désigner une Autorité Nationale Compétente qui soit chargée de coordonner le pilotage du Comité National d'Intervention, en matière de préparation à la lutte, de lutte en cas d'alerte, de formation, de coopération et d'intervention. Après discussion, l'atelier a proposé de désigner le Ministère en charge de la Marine Marchande comme Autorité Nationale Compétente, par délégation du chef du Gouvernement.

Rétablissement du Groupe de Travail Technique (GTT) et définition de son rôle.

Au cours des débats qui se sont tenus pendant l'atelier, les participants ont vite réalisé que, outre une mise à jour complète, le PNIU nécessite une adaptation et une révision profonde à plusieurs niveaux (alerte, rôles et responsabilités, organisation de l'intervention, stratégie de la lutte, y compris définir une politique d'utilisation de dispersants, listes de communications et d'équipements, zones/cartes de sensibilité, etc.) afin de rendre possible sa mise en œuvre.

L'atelier a jugé qu'il est primordial de rétablir le Groupe de Travail Technique (GTT), et a proposé qu'il soit chargé des tâches suivantes:

Rôle international (+ sous-régional / régional) :

- Contact avec le GI WACAF (OMI / IPIECA)
- Contact avec l'OMI
- Lien avec le FIPOL
- Mettre en œuvre les conventions internationales

Rôle national :

- Gestion et tenue à jour du PNIU,

- Mise en place et gestion du réseau d'alerte, en particulier pour alerter les populations locales en cas de déversement risquant de les affecter. L'implication des ONG est primordiale pour que le dispositif national bénéficie de leur réseau existant,
- Définition et gestion du programme de formation des personnels Congolais appelés à être impliqués dans les interventions d'Urgence :
 - Définir qui doit être formé et à quel niveau
 - Assurer le suivi du programme de formation au niveau national au fur et à mesure de l'évolution des risques et en tenant compte des mouvements de personnels. **Note** : cette tâche passera par de la « Formation de formateurs »
- Définition et gestion du programme d'exercices à mettre en place pour assurer une bonne préparation à la lutte :
 - Définir le type (alerte, gestion de crise, déploiement de matériels, etc.) et la fréquence des exercices à mettre en œuvre suivant les entités (compagnies pétrolières, Port Autonome de Pointe Noire, représentants des diverses administrations impliquées dans la lutte)
- Mise en place et gestion des cartes de sensibilité, y compris la définition des priorités de protection en cas de déversement, en concertation avec les entités nationales et locales concernées
- Définition d'une Politique nationale de lutte, y compris la politique nationale d'utilisation des dispersants dans les eaux Congolaises.
- Relation avec les autorités locales,
- Recensement des sites possibles de stockage et de traitement des déchets,
- Identification des besoins en matériels spécialisés pour la lutte antipollution et les communications opérationnelles nécessaires pour supporter le dispositif national
- Gestion des moyens nationaux de lutte, y compris la tenue à jour de l'inventaire des moyens et la définition des lieux d'entreposage des matériels et la mise en place d'un programme de maintenance de ces moyens.

Indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures provenant de navires pétroliers

Une présentation sur les procédures d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures provenant de navires pétroliers a été faite par J.Y.HUET, pour répondre à la demande exprimée par le Directeur-Général de la Marine Marchande durant la réunion préparatoire. Les sujets traités dans cette présentation étaient :

- Les régimes d'indemnisation (CLC 92, FUND 92) ;
- L'application pratique des conventions (les notions de 'responsabilité objective' et 'opération raisonnable' ; coûts indemnifiables; critères d'applicabilité ; dommages à l'environnement) ;
- Le rôle de l'ITOPF en cas d'incident ;
- Procédures pour le règlement des demandes d'indemnisation (rôle des conseillers, comment régler/préparer une demande, comment documenter les opérations, etc.).

L'atelier a conclu que les procédures d'indemnisation des dommages sont compliquées, et a jugé qu'il serait très utile d'organiser un séminaire spécialisé sur ce sujet avec la participation d'experts du FIPOL.

Évaluation de la biodiversité marine et terrestre dans le département du Kouilou

M. Jean Albert Placide KAYA, Consultant Biodiversité PNUD et WACAF, a fait une présentation sur l'évaluation de la biodiversité marine et terrestre dans le département du Kouilou (résultats d'évaluation de la biodiversité obtenus dans le cadre d'une étude PNUD). Il a expliqué que la côte congolaise héberge plusieurs sites critiques pour la diversité biologique et très sensible aux risques d'impact venant des activités en mer. Il a souligné l'importance de trouver un équilibre de manière planifié entre la diversité écologique et les activités diverses, afin que les ressources relativement riches restent à la disposition de l'humanité. Les mangroves par exemple, avec le palétuvier rouge et gris, et les lagunes côtières d'entre autre Conkouati, qui hébergent des lamantins, sont parmi les plus sensibles à la pollution par les hydrocarbures. Mais, bien que cette étude contienne beaucoup d'information récente sur la biodiversité de l'écosystème marin et côtier, des cartes de zones de sensibilités n'ont pas encore été développées.

Composition du Groupe de Travail Technique

Finalement, l'atelier a décidé la composition du Groupe de Travail Technique (GTT), avec d'abord la désignation du Président, Vice-président et Coordinateur du GTT, puis les institutions, et ensuite les noms des représentants (voir Annexe 7).

JEUDI 31 AOUT 2006

Mise en œuvre du PNIU : Etablissement d'un plan d'action pour le GTT et définition des priorités:

Les experts ont ensuite présenté une trame générale pouvant servir de base à un plan d'action pour la mise en œuvre d'un plan national d'urgence. Celle-ci classe les actions nécessaires suivant 5 composantes majeures:

Composante A : cadre juridique et institutionnel

Composante B : planification d'urgence

Composante C : moyens de lutte spécialisés

Composante D : moyens de communications spécialisés

Composante E : renforcement des capacités au niveau national.

Les participants à l'atelier ont ensuite examiné les actions proposées pour chaque composante et proposé des ordres de priorité (de 1 à 3), la priorité 1 étant affectée aux actions considérées comme devant être réalisées en première priorité.

Les résultats de cette attribution de priorités aux composantes de la mise en œuvre du PNIU sont listés au Tableau 1.

Tableau 1 : Attribution de priorités aux composantes de la mise en oeuvre du PNIU.

| | Composante | Etat | Priorité |
|---|---|------|----------|
| Composante A : Cadre juridique et institutionnel | | | |
| A1 | Ratification des conventions internationales | ✓ | |
| A2 | Mise en conformité de la législation nationale avec les dispositions des conventions | | 1 |
| A3 | Étude de durabilité du PNIU | | 2 |
| A4 | Approbation du PNIU | ✓ | |
| | Officialisation des structures et des personnels | | 1 |
| A5 | Séminaires de haut niveau | | 2 |
| Composante B : Planification d'Urgence | | | |
| B1 | Finalisation du PNIU | | 1 |
| B2 | Développement de plans d'Urgence préfectoraux (Préfecture de Pointe Noire, Préfecture du Kouilou) | | 2 |
| B3 | Développement du plan d'Urgence pour le port de Pointe Noire | | 2 |
| B4 | Développement d'un plan sous-régional | | 3 |
| B5 | Cartographie des zones sensibles | | 1 |

| | Composante | Etat | Priorité |
|---|---|-------------|-----------------|
| B6 | Développement de plans de lutte spécifiques pour les zones particulièrement sensibles | | 2 / 3 |
| B7 | Gestion de la documentation de base et des outils permettant de faciliter la prise de décision en cas de pollution majeure : Données météo, Modèle de déplacement de nappes, de prévision de comportement des hydrocarbures, etc. | | 2 |
| B8 | Définition de la politique nationale de lutte, y compris la politique d'utilisation de dispersants | | 1 |
| B9 | Revue, test & mise à jour du PNIU | | 1 / 2 |
| B10 | Exercices de gestion de crise | | 2 |
| B11 | Exercices Nationaux (Gestion de crise et déploiement de moyens) | | 3 |
| Composante C : Les Moyens de lutte spécialisés | | | |
| C1 | Acquisition de matériels de lutte spécialisés | | 2 / 3 |
| C2 | Stockage des matériels | | 2 / 3 |
| C3 | Exercices de déploiement de matériels | | 3 |
| Composante D : Les moyens de Communications spécialisés | | | |
| D1 | Etablissement du Point Focal National | ✓ | 2 |
| D2 | Formalisation des procédures d'alerte | | 1 |
| D3 | Acquisition de moyens de communications (y compris NTIC) | | 3 |
| D4 | Formation des personnels du Point Focal National à l'utilisation des moyens de communications et aux procédures d'alerte | | 1 |
| D5 | Exercices Alerte et communications | | 1 |
| Composante E : Renforcement des capacités au niveau national | | | |
| E1 | Formalisation d'un programme de formation national | | 1 |

| | Composante | Etat | Priorité |
|-----------|---|-------------|-----------------|
| E2 | Formation de formateurs | | 2 |
| E3 | Formation des personnels | | 2 |
| E4 | Ateliers spécialisés | | |
| | Aspects pratiques de l'indemnisation | | 1 |
| | Utilisation des dispersants / Définition de la politique nationale | | 1 |
| | Gestion de crise | | 2 |
| | Gestion des Médias | | 2 |
| E5 | Ateliers de sensibilisation des communautés côtières | | 2 / 3 |
| E6 | Formation d'experts nationaux a travers participation à des formations, ateliers et séminaires internationaux | | 2 / 3 |

Plan d'action prioritaire

Prenant en compte la définition des priorités de réalisation ci-dessus, les actions prioritaires ont été revues par les participants à l'atelier et pour chaque action les éléments suivants ont été discutés en séance: définition des objectifs, des responsables et d'une date cible.

Les résultats de ces discussions sont présentées l'annexe 4.

Recommandations de l'atelier

Les participants à l'atelier ont ensuite émis des recommandations.

CEREMONIE DE CLOTURE

- La cérémonie de clôture a commencé par les discours de trois participants au séminaire, qui ont mentionné les résultats obtenus durant l'atelier, suivi de mots de remerciement à l'OMI et l'IPIECA pour leur appui.
- Dans son discours de clôture, R. SCHALLIER (dans son rôle de représentant de l'OMI), a donné un bref aperçu de l'atelier et a remercié le Gouvernement de la République du Congo, et en particulier M. Louis-Marie NOMBO-MAVUNGO, Ministre des Transports Maritimes et de la Marine Marchande, pour l'organisation de cet

atelier spécialisé. Il a enfin remercié tous les participants (venant du gouvernement, des entreprises privées ou des ONGs) pour leur contribution très active et constructive durant l'atelier.

- Dans son mot de clôture, M. Djimbi SIMOUNA, Directeur de Cabinet du MTMMM, a félicité les participants pour les conclusions auxquelles ils ont abouti ainsi que les recommandations adoptées au cours de l'atelier. Il a exprimé sa gratitude profonde pour l'assistance multiforme que l'OMI et l'PIECA apportent au Congo. M. SIMOUNA a terminé son discours avec une citation de M. W. O'Neil, ancien secrétaire Général de l'OMI (extrait de la vidéo '*Working Together*') : « *Il est utile d'avoir un plan ; il est indispensable de le traduire en actions, car un plan rangé dans les tiroirs poussiéreux de l'oubli, ne sert à rien* ».

Annexe.9 DISCOURS D'OUVERTURE CONSULTANT OMI.

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CABINET DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
MINISTRE DE LA MARINE MARCHANDE,

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE CABINET DU PREFET DU DEPARTEMENT DE
POINTE NOIRE,

MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT 2 MVOUMVOU,
DIRECTEUR DE LA CELLULE ANTI-POLLUTION,

MONSIEUR LE DIRECTEUR-GENERAL DE LA MARINE MARCHANDE,

MESSIEURS LES DIRECTEURS-GENERAUX DES ENTREPRISES PRIVEES ET
SOUS-TUTELLES,

HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

C'EST POUR MOI UN PRIVILÈGE ET UN HONNEUR TOUT PARTICULIER DE
PRENDRE LA PAROLE À L'OUVERTURE DE CET IMPORTANT
SÉMINAIRE/ATELIER SUR LE PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE DE
LA RÉPUBLIQUE DU CONGO. COMME VOUS LE SAVEZ TRES CERTAINEMENT,
CETTE RÉUNION ORGANISÉE PAR LES AUTORITÉS DE LA RÉPUBLIQUE DU
CONGO BENEFICIE DE L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'ORGANISATION
MARITIME INTERNATIONALE ET DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE INTERNATIONALE
À TRAVERS L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT (IPIECA); CET APPUI SE FAISANT
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE MONDIALE OMI/IPIECA ET PLUS
SPECIFIQUEMENT DANS LE CADRE DU PROJET OMI/IPIECA POUR LA REGION
WACAF.

JE VOUDRAIS SAISIR CETTE OCCASION POUR VOUS ADRESSER, AU NOM
DE M. EFTHIMIOS MITROPOULOS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION

MARITIME INTERNATIONALE, NOS VŒUX DE SUCCÈS DANS NOS TRAVAUX AINSI QUE NOS REMERCIEMENTS LES PLUS SINCÈRES À TOUS CEUX QUI ONT AIDÉ À LA RÉALISATION DE CET IMPORTANT SEMINAIRE/ATELIER ET PARTICULIÈREMENT AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO.

EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE, HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

LE SUJET QUI NOUS RÉUNIT AUJOURD'HUI EST TRÈS IMPORTANT ET PARTICULIÈREMENT POUR UN PAYS COMME LE CONGO, DE PAR SA QUALITE DE PRODUCTEUR ET D'EXPORTATEUR DE PÉTROLE ET DE PAR SA POSITION GÉOGRAPHIQUE DANS UNE RÉGION FORTEMENT PRODUCTRICE ET PAR CONSÉQUENT EXPORTATRICE D'IMPORTANTES QUANTITES DE PÉTROLE.

EN EFFET, IL EST RECONNU QU'AUCUN PAYS CÔTIER N'EST À L'ABRI D'ACCIDENTS POUVANT ENTRAÎNER UNE MARÉE NOIRE. L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION OFFSHORE DU PETROLE, LA CIRCULATION DES NAVIRES, EN PARTICULIER DES PÉTROLIERS, QUI FRÉQUENTENT LES PORTS OU TRAVERSENT LES EAUX CÔTIÈRES, S'ACCOMPAGNENT D'UN RISQUE DE POLLUTION DES MERS PAR LES HYDROCARBURES DU FAIT D'ABORDAGES, ÉCHOUEMENTS, ACCIDENTS DE TRANSBORDEMENT DES HYDROCARBURES DE CARGAISON ET DE SOUTE ET AUTRES ACCIDENTS MARITIMES.

NOTRE RENCONTRE D'AUJOURD'HUI - QUI EST LA ÈNIÈME ORGANISÉE PAR LES AUTORITÉS DU CONGO- EN DIT LONG SUR LA VOLONTÉ DE VOTRE PAYS DE METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE ET UN SYTÈME EFFICACES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN.

CES ASSISES NOUS PERMETTRONT DONC, J'EN SUIS CONVAINCU, D'AVANCER ENCORE PLUS DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'UN DES ELEMENTS ESSENTIELS DE CE SYSTEME DE PROTECTION DE CET ENVIRONNEMENT MARIN QU'EST LE PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE.

JE VOUDRAIS ENFIN SAISIR CETTE OCCASION POUR MAGNIFIER LA COOPERATION EXEMPLAIRE ENTRE L'OMI ET L'IEPCA DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'OMI EN MATIERE D'ASSISTANCE

TECHNIQUE ET EN PARTICULIER DANS LE DOMAINE SPÉCIFIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PAR HYDROCARBURES.

C'EST PAR CES MOTS QUE JE VOUDRAIS CONCLURE, MONSIEUR LE MINISTRE, HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES, MAIS NON SANS AVOIR RÉITÉRÉ À TOUS LES PARTICIPANTS À CETTE REUNION, MES VOEUX LES PLUS CHALEUREUX DE PLEIN SUCCÈS DANS NOS TRAVAUX.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

(Input from M. Malamine THIAM, Technical Officer IMO)

Annexe.10 : DONNEES RASSEMBLEES DES QUESTIONNAIRES D'EVALUATION COMPLETES.

| PARTIE I | |
|--|---|
| Questions : | |
| - renseignements reçus sur l'atelier avant la participation ? | <p><u>La majorité répond OUI.</u></p> <p>5 répondent NON - remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'info reçue par manque de préparation préalable au niveau de la structure EMC du Plan ; les difficultés rencontrées lors du séminaire du 18-21 déc. 01 n'ont pas fait l'objet d'une identification et évaluation préalable. ▪ L'Administration de l'Environnement n'était pas associée à la préparation du séminaire. |
| - difficultés/ problèmes rencontrés lors de la demande de participation à l'atelier ou de la préparation de celle-ci ? | <p><u>La majorité répond NON.</u></p> <p>4 répondent OUI – remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ONGs n'ont pas reçu d'invitation officielle, malgré l'implication des ONGs dans le PNIU / appris par les médias. ▪ Manque de planification, invitation tardive. |
| - qu'attendez-vous de votre participation à l'atelier ? | <p><u>Réponses diverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir un savoir approfondi sur la lutte contre la pollution marine. ▪ Rendre effective la mise en œuvre du PNIU. ▪ Une suite favorable, et surtout l'application du PNIU, par la formation des formateurs et par des exercices de grande ampleur/choix des stratégies de lutte, des exercices, la sensibilisation des communautés côtières et leur intégration dans la lutte. ▪ La connaissance des différentes composantes du PNIU, rôles et responsabilités. ▪ Étendre le GTT à tous les acteurs impliqués dans le milieu marin et côtier congolais. ▪ La présence de l'Administration de l'Environnement (si les choses avaient fonctionné convenablement) aiderait beaucoup l'atelier, car elle jouerait un rôle important dans la coordination de certaines actions. |
| Avez-vous des suggestions permettant d'améliorer les | <p><u>Suggestions diverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer 2 semaines/1 mois à l'avance tous les participants. Chaque administration doit avoir à temps le programme afin de désigner à temps les participants. |

| | |
|---|--|
| dispositions admin. qui doivent être prises avant une réunion ? | <ul style="list-style-type: none">▪ Fournir les documents de travail et le programme dans les meilleurs délais (si possible avant l'atelier).▪ Les organisateurs devaient au préalable inviter chaque entité impliquée – aussi les ONGs.▪ Mise en place de groupes de travail en fonction des thèmes à développer.▪ La prise en charge totale des participants. |
|---|--|

| PARTIE II | |
|--|---|
| Questions : | |
| La réunion était-elle trop longue, trop courte, ou adéquate ? | <u>La majorité répond 'adéquate'.</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une personne répond 'trop courte' : raison : les points inscrit au programme n'ont pas tous été examinés profondément. |
| Que trouvez-vous de l'organisation, installations, équipement, et lieu ? | Réponses variables entre 'excellent' et 'satisfaisant'. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une fois 'médiocre' est indiqué, pour l'organisation. ▪ Critique importante : le manque de disponibilité de documents de base de travail (supports écrits). |
| Que pensez-vous des aspects suivants de la documentation fournie : présentation, clarté, rigueur technique/analytique, couverture des sujets ? | Réponses variables entre 'excellent' et 'satisfaisant'. <ul style="list-style-type: none"> ▪ 'médiocre' est quelques fois mentionné. Critiques principales : les supports (documentation de base) n'ont pas été distribués avant le séminaire ; le contexte (écologique) congolais n'était pas bien cerné par les conférenciers. |
| Utilisation des auxiliaires audiovisuels, références OMI, bibliographie, manuels ou recueils de textes, activités de groupe/pratique ? | Réponses variables entre 'utilisation satisfaisante' (majorité) ou 'devraient être utilisés davantage'. |
| Évaluation des conférenciers : (1) Experts ; (2) Conférenciers nationales (gouvernement et privé). | (1) Réponses variable entre 'excellent' (majorité), 'bon' et quelques fois 'satisfaisant'. (2) Réponses variable entre 'excellent' (majorité), 'bon' et quelques fois 'satisfaisant'. Remarque : dans l'ensemble les conférenciers on tous été excellents. Mais le manque de supports/documents n'a pas permis de bien suivre et comprendre certains concepts. |
| Quels étaient les sujets intéressants pour vous ? | <u>La majorité répond 'TOUT'</u> Trois participants répondent : la co-opération internationale. Autres sujets mentionnés : les mécanismes d'indemnisation (2 x), l'évaluation d'une pollution par hydrocarbures (2 x), le fonctionnement/mise en œuvre du PNIU (2 x), la maîtrise du choix des dispersants, procédures d'alerte et importance du Point Focal National (2 x), la maîtrise du choix de dispersants, l'élaboration du Plan d'Action. |
| Quels sujets étaient pas ou peu intéressants ? | (Aucun participant n'a indiqué un sujet ; quelques fois 'tout intéressant' était mentionné) |
| Y a-t-il des sujets qu'on devrait ajouter au programme ? | <u>Majorité répond 'NON'</u> Quelques suggestions sont faites : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les risques liés à l'incendie en cas de |

| | |
|--|---|
| | <p>déversements des hydrocarbures (plates-formes ou navires)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La protection des ressources halieutiques en cas de pollution par hydrocarbures ▪ Normes de prévention et de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures ▪ Exercices avec simulations d'opérations de lutte, utilisation de moyens de lutte ; exercices d'alerte. ▪ Formation du personnel |
| Les tâches qui vous avaient été confiées en prévision de la réunion étaient-elles utiles ? | <p>Seulement 2 réponses négatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ONGs n'ont pas été prises en compte au départ malgré leur implication au PNIU ; ▪ Aucune tâche ne nous a été confiée (Adm. ENV) ; |
| La réunion a-t-elle répondu à votre entente ? | <p><u>Les participants répondent tous 'OUI'.</u></p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déversements délibérés ou accidentels d'hydrocarbures constituent une source grave de pollution, une intervention rapide avec mobilisation de moyens de lutte est nécessaire ; ▪ l'atelier a permis de mettre en place un nouveau plan d'intervention plus clair et précis ; ▪ oui, mais temps restreint car d'autres sujets n'ont pas pu être traités ; ▪ l'atelier a permis de connaître la méthodologie et l'intervention d'urgence ; ▪ Certitude que ce séminaire a joué un grand rôle dans la mise en œuvre/réalisation du PNIU ; ▪ Avec la plupart des personnes du GTT connues, nous pensons qu'il sera enfin possible de commencer la mise en œuvre du PNIU. |
| Estimez-vous que la réunion a atteint son objectif ? | <p><u>Les participants répondent tous 'OUI'.</u></p> <p>Remarque positive : tous les thèmes ont été abordés ; on retiendra un ensemble d'activités qui sont entreprises pour faire face à l'incident ; le développement des moyens appropriés d'alerte et de transmission ; la formation du personnel ; l'atelier a atteint son objectif également grâce à la présence des experts de l'OMI/IPIECA.</p> |
| Suggestions qui permettraient d'apporter des améliorations (pour réunions analogues) ? | <p>Suggestions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commencer par la formation de formateurs ; ▪ Informer en temps opportun chaque entité impliquée dans le PNIU afin de mieux aborder les thèmes / faire parvenir le programme à temps ; ▪ Organiser un atelier de 8 à 10 jours ; ▪ Prévoir plus de documentation ; ▪ Associer toutes les administrations au même |

| | |
|---|---|
| | <p>niveau, mieux répartir les tâches dans la préparation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Échange d'information entre GTTs des pays membres de l'OMI ; ▪ L'OMI doit prendre en compte les ONGs et les organisations de la société civile (OSC) ; ▪ Bien définir les objectifs avant la réunion ; ▪ Insérer aspects de prévention et de préservation des écosystèmes marins et côtiers dans le cadre spécifique des hydrocarbures ; ▪ Prévoir des thèmes sur la lutte contre l'incendie des hydrocarbures ; ▪ Faire participer les cadres congolais dans certaines communications techniques/politiques globales (possibilité de recruter directement dans l'OMI/PIECA ?). |
| <p>L'OMI doit-il apporter une aide supplémentaire dans le domaine couvert par cette réunion</p> | <p><u>La majorité répond 'OUI'.</u></p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Important : formation des formateurs et du personnel / programmes de formation ; ▪ Aide financière / assurer les frais de déplacement; ▪ Inciter les gouvernants à agir ; ▪ Équiper les administrations ; ▪ Exercices sur le terrain et scénario grandeur nature. |

Annexe.11 LISTE DES ABREVIATIONS/ACRONYMES UTILISES DANS LE RAPPORT

AOPC – Association des Opérateurs Pétroliers Congolais

CAPOL – Cellule Anti-Pollution (Ministère des Hydrocarbures)

CLC/CRC 92 – Civil Liability Convention (IMO, 1992)

CNI – Comité National d'Intervention

DIGEMAR – Direction Générale de la Marine Marchande

EM – État Major

EMC – État Major de Commandement

FIPOL – les Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (IOPC Fund)

FOND/FUND 92 – International Convention on the establishment of an international Fund for compensation for oil pollution damage (1992)

GI WACAF – Projet d'initiative mondiale OMI/IPIECA pour la région de l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale

GTT – Groupe de Travail Technique du PNIU.

HSE – Health, Safety and Environment (management)

IPIECA – Association Internationale Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement

IRD – Institut de Recherche et de Développement

ITOPF – International Tanker Owners Pollution Federation Limited

MTMMM – Ministère des Transports Maritimes et de la Marine Marchande

NTIC – Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (informatique/internet (IT))

OMI/IMO – Organisation Maritime Internationale

ONG – Organisation Non Gouvernementale

OPRC 90 – International Convention (IMO) on Oil Pollution Preparedness, Response and Co-operation (1990)

OSRL – Oil Spill Response Limited

P&I Clubs – Protection and Indemnity Clubs (assureurs maritimes)

PAPN – Port Autonome de Pointe Noire (Capitainerie)

PFN – Point Focal National

PNIU – Plan National d'Intervention d'Urgence de la République du Congo en cas de pollution marine par hydrocarbures

PNUD - Le Programme des Nations Unies pour le développement (UNEP)

RC – la République du Congo

Annexe.12 MATERIEL DE REFERENCE

REFERENCE

- Anonymous : Rampenplan Noordzee (Plan national d'urgence de la Belgique)
- IMO, 2005. OPRC Model Course Level 3, Participant's Manual (2nd edition)
- IMO / IPIECA CD-ROM Working Together - Effective Oil Spill Contingency Planning Process Published: 1999 (first published as a video in 1994).
- IMO / IPIECA Global Initiative: in Africa and beyond - Published: 2002.

IMO / IPIECA CD-ROM: IMO / IPIECA Global Initiative Project Oil Pollution Preparedness, Response and Cooperation for West and Central Africa GI-WACAF - Published: 2006.

Report Ref.: R. Schallier, 2006. Rapport de Mission de l'atelier sur le Plan National d'Intervention d'Urgence de la République du Congo. Rapport UGMM, préparé dans le cadre du Contract OMI No. TCD/PER/F/06/C58, 23 pp. + Annexes

REDIGER PAR :

R. Schallier, Consultant OMI - INSTITUT ROYAL DES SCIENCES NATURELLES DE BELGIQUE UNITÉ DE GESTION DU MODÈLE MATHÉMATIQUE DE LA MER DU NORD (UGMM) SECTION 15 GESTION DE L'ÉCOSYSTÈME MARIN - UGMM 100 Gulledelle B-1200 Brussels Belgique

REVUE PAR :

Jean Yves Huet Consultant OTRA

Philippe de Susanne Coordinateur GI WACAF